

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

**val
d'oise**
le département



Faire grandir le Val d'Oise

LA STRATÉGIE DU DÉPARTEMENT 2022-2028

Sommaire

PARTIE 1

Le Département, la Collectivité de la vie de chaque jour

LE VAL D'OISE DU CŒUR

PAGES 7 > 21

PARTIE 2

Le Département, la Collectivité qui fait la différence

LE VAL D'OISE À VIVRE

PAGES 23 > 35

PARTIE 3

Le Département, la Collectivité qui bâtit l'avenir du Val d'Oise

LE VAL D'OISE RÉUSSITE

PAGES 37 > 43

PARTIE 4

Le Département, une administration 4.0

LE VAL D'OISE À L'OFFENSIVE

PAGES 45 > 54

Édito

Un demi-siècle après sa création, le Val d'Oise est aujourd'hui un département en pleine dynamique démographique, fortement contrasté dans ses espaces et encore marqué par un besoin important d'affirmation.

Dynamique : sans être, au sens strict du terme, en situation de « transition démographique » vers un vieillissement accéléré, le Val d'Oise se situe clairement à la confluence de deux dynamiques, pour l'instant relativement équivalentes l'une à l'autre : d'une part, une croissance démographique deux fois plus importante que la moyenne, d'autre part, les plus de 60 ans, qui ne représentaient que 12% de la population du Val d'Oise en 1975, en représenteront 25% en 2030. Ces deux mouvements démographiques ont un impact essentiel sur la Collectivité départementale, responsable, à la fois, des conditions d'éducation des 11/14 ans et de la prise en charge des personnes âgées.

Contrasté : le Val d'Oise est, à la fois, le plus petit département d'Île-de-France en population et celui qui a sans doute la typologie d'espaces la plus variée (zones urbaines denses, périurbanisation, zones d'activités économiques, zones rurales, zones naturelles protégées). Il est également marqué par un contraste important entre l'attraction d'installation qu'il peut exercer sur les familles et une difficulté structurelle d'enclavement : sa relation directe avec Paris n'étant exercée que par une autoroute excentrée (l'A1), la ligne ferroviaire historique Pontoise-Paris (H) et une desserte RER déjà très chargée et relativement longue (Cergy/centre de Paris environ 45 mn).

Encore un besoin de s'affirmer : à ce jour, l'image du Val d'Oise est encore relativement peu claire, « coincée » entre les départements franciliens identifiés pour leurs richesses relatives et ceux médiatiquement connus pour leurs grandes difficultés sociales.

Ces caractéristiques valdoisiennes trouvent, par ailleurs, une résonance particulière au sein d'une région, l'Île-de-France, particulièrement complexe dans son organisation (arrondissements, communes, intercommunalités, métropoles, départements, région, Île-de-France Mobilités, RATP, syndicats techniques couvrant tout ou partie de l'Île-de-France, ententes interdépartementales diverses...) et dont une réforme est régulièrement évoquée depuis près de 10 ans.

Dans ce contexte, et à l'issue de la crise sanitaire sociale et économique sans précédent qu'a constitué l'épidémie de COVID, les élus départementaux sont résolus à construire et à mettre en œuvre une stratégie permettant au Val d'Oise de prendre toute sa place en Île-de-France et d'améliorer encore la vie quotidienne, mais également les perspectives et les ambitions de chacune et chacun de nos concitoyens Valdoisiens. Le Département du Val d'Oise sort de la crise COVID avec une confiance renforcée dans son identité et ses capacités :

- Le Val d'Oise est un département jeune : il vient de fêter ses 50 ans quand les autres départements ont fêté leur bicentenaire et la part des 11-14 ans dans sa population globale est la plus importante de France métropolitaine. **Nous partageons et portons l'ambition collective de ceux qui ont créé ce département et de tous les jeunes qui vont le faire grandir.**
- De façon évidente, la crise COVID a mis en avant le rôle essentiel du Département en matière de proximité et de solidarité. **Nous voulons démultiplier ces deux atouts.**
- La gestion responsable qui a été celle du Département depuis 2011 lui a permis de faire face à la crise et d'avoir aujourd'hui les moyens des politiques de solidarité, d'éducation et d'innovation qui sont plus que jamais nécessaires. **Nous sommes déterminés à renforcer ces actions et à investir sur les sujets clés des 50 prochaines années pour le Val d'Oise.**
- Enfin, la crise COVID a mis en relief les trésors d'innovations, d'audaces et d'excellences, tant en matière d'entreprises, d'enseignements supérieurs que dans la vie quotidienne, du Val d'Oise. **Nous voulons faire de cet élan une ligne de force de notre action dans les 6 ans qui viennent.**

LA STRATÉGIE DU DÉPARTEMENT DANS LES 6 ANS QUI VIENNENT S'ORGANISERA AINSI AUTOUR DES QUATRE ORIENTATIONS SUIVANTES

#1

Être la Collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité

Cette priorité se décline à deux niveaux :

- Les compétences sociales forment le cœur de l'action du Département et donnent réalité à une solidarité tout au long de la vie, de la petite enfance au collège, de la chance donnée à chaque jeune en Val d'Oise, à la prise en charge du handicap comme à celui du grand âge. Nous revendiquons cette place essentielle dans la fraternité républicaine et dans la cohésion de notre société. Notre volonté d'action en matière sociale reste cependant guidée par un certain nombre de valeurs fondamentales : responsabilité, dignité des personnes, refus d'un assistanat systématique, place essentielle des familles, solidarité entre les territoires et les générations, proximité et prise en compte globale des situations sociales les plus difficiles, confiance dans l'énergie et les compétences des jeunes Valdoisiens.
- Proximité avec les territoires, les communes et les intercommunalités : par son histoire comme dans son quotidien, le Département est la « Collectivité du territoire ». Ses compétences en matière de routes départementales, d'aides aux communes, de patrimoine, de soutien à la vie associative locale, d'appui à nos agriculteurs, de financement et d'équipement des sapeurs-pompiers, convergent en ce sens et seront la véritable boussole de l'action du Département de 2022 à 2028.

#2

Construire concrètement l'attractivité du Val d'Oise pour « faire la différence »

Que ce soit pour les entreprises ou pour les familles, le Département est la Collectivité qui bâtit, concrètement, l'attractivité du Val d'Oise : qualité de nos politiques éducatives, renforcement de nos actions en matière de développement durable et d'éco mobilité, renforcement de notre appui aux communes en matière de sécurité, diversité et qualité de nos actions culturelles, capacité à installer nos entreprises et à accueillir leurs salariés ou leurs cadres.

#3

Investir pour bâtir l'avenir du Val d'Oise

Par les efforts de bonne gestion accomplis par les élus départementaux dans les années passées, le Département est aujourd'hui au rendez-vous des grands investissements nécessaires pour bâtir l'avenir du Val d'Oise, comme de celui de chacun de ses habitants : investissement massif en matière de collèges et d'actions éducatives, soutien en matière d'enseignement supérieur, renforcement du niveau d'entretien du réseau routier départemental, investissement dans la richesse incomparable que constituent les clubs et infrastructures sportives de notre département, investissement, enfin, dans les grands projets de désenclavement qui amélioreront la circulation quotidienne des Valdoisiens vers le reste de la région Île-de-France.

#4

Accroître encore l'efficacité de l'administration du Département

Les services du Département ont su, depuis 2011 et de façon remarquable, s'adapter, se moderniser et maîtriser leur coût de fonctionnement. Ce management doit se prolonger aujourd'hui avec de nouveaux outils numériques, de nouvelles méthodes de travail et des procédures simplifiées, plus soucieuses encore d'approche transversale et partenariale.

Cette stratégie et ces orientations s'appuient sur des moyens considérables : le Département mettra en œuvre, de 2022 à 2028, au profit du Val d'Oise, 1,6 milliard d'euros en investissement et 5 milliards d'euros en matière de solidarité, d'éducation, de sport, de culture et d'attractivité.

**6,1 milliards d'euros au total, de 2022 à 2028,
pour faire grandir le Val d'Oise.**



**Marie-Christine
CAVECCHI**

Présidente du Département
du Val d'Oise



PARTIE 1

Le Département, la Collectivité de la vie de chaque jour

LE VAL D'OISE DU CŒUR

**Prévenir et protéger
tous les enfants du Val d'Oise**

PAGES 8 > 10

Prendre en compte chacun

PAGES 11 > 16

**Écouter chaque Valdoisien et donner la priorité
à la responsabilité et à l'activité**

PAGES 17 > 19

Être pleinement la « Collectivité du territoire »

PAGES 20 > 21

Prévenir et protéger tous les enfants du Val d'Oise

Sur ce sujet, véritable « devoir » pour la Collectivité et ses élus, deux axes stratégiques majeurs doivent contribuer à l'articulation des politiques départementales dans le domaine de l'enfance, de la santé et de la famille :

- d'abord, agir en prévention, sur tous ces champs, de manière à éviter les mises en danger sur le champ de la parentalité ou de la santé ;
- puis, le cas échéant, intervenir en protection, dans un cadre judiciaire ou administratif, pour accompagner les usagers confrontés à des situations de risques.

Intervenir dès que possible en prévention dans les champs de l'enfance, de la parentalité et de la santé

La protection de l'enfance a pour objectif de protéger un enfant victime, mais également et peut-être avant tout, de prévenir les risques de mise en danger. Dans une optique de prévention accrue, les actions de soutien à la parentalité sont donc indispensables, à la fois pour prévenir le danger ou le risque de danger, mais également pour éviter qu'il ne se reproduise. Plus le soutien apporté à la famille est précoce, plus il peut être efficace. Ce soutien peut s'exercer particulièrement en prévention dans la période périnatale, très importante pour la lutte contre la mortalité infantile et pour œuvrer à un bon développement des enfants et du lien parents-enfants.

#1 Intervenir dans la période périnatale pour lutter contre la mortalité infantile

Les indicateurs de périnatalité dans le Val d'Oise nous mettent en alerte (11,7% cas de mortalité infantile en 2018) et s'aggravent depuis la première enquête périnatale de 1996. En réponse, il importe de faire en sorte que la grossesse et l'accouchement se déroulent dans les meilleures conditions possibles, mais aussi de prévenir les problèmes de santé chez l'enfant et la mère après la naissance.

De 2022 à 2028, nous allons :

- ▶ Augmenter le taux de réalisation des entretiens prénataux précoces au 4^e mois de grossesse en PMI ;
- ▶ Mettre en place des visites à domicile intensives de sages-femmes en faveur des femmes enceintes ;
- ▶ Renforcer l'offre d'accompagnement par le recours préventif à des travailleuses en intervention sociale et familiale (TISF) pour accompagner les femmes enceintes en situation de précarité dans leurs démarches et rendez-vous de suivi de grossesse, afin d'éviter les ruptures de parcours et de prévenir la prématurité ;
- ▶ Développer les actions de PMI « hors les murs », pour amener les femmes enceintes en situation de précarité dans un parcours de soin préventif ;
- ▶ Renforcer le partenariat avec les autres acteurs de la périnatalité, en particulier la CAF et la CPAM pour une meilleure orientation des femmes enceintes, notamment vers la PMI.

#2 Renforcer la transversalité des actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité

L'identification précoce des facteurs de risques repose sur une dimension partenariale et transversale, qui revêt également une importance majeure en matière d'accompagnement.

De 2022 à 2028, nous allons :

- ▶ Favoriser le repérage et l'accompagnement précoce des enfants et des familles rencontrant des difficultés, en formant et mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels sur l'identification des facteurs de risques ;
- ▶ Privilégier les mesures administratives d'accompagnement éducatif à domicile afin de maintenir le lien parents-enfants lorsque c'est possible ;
- ▶ Identifier précocement les difficultés physiques et/ou psychologiques des enfants pour assurer une orientation et une prise en charge adaptée, le cas échéant en lien avec la MDPH ;
- ▶ Proposer des bilans de psychomotricité pour les enfants de moins de 1 an dans des conditions difficiles (prématurité modérée par exemple) ;

- Renforcer la prévention autour des conduites à risque des jeunes, en positionnant la prévention spécialisée au carrefour de l'action préventive et de la protection.

#3 Offrir aux usagers l'accès à une prévention sanitaire efficace, point de départ de leur parcours de soin

Les compétences santé du Département sont fortement orientées vers la prévention, notamment au bénéfice des plus précaires. Il convient de répondre aux besoins urgents des patients tout en les orientant vers des prises en charge pérennes et un accès à un parcours de soin.

De 2022 à 2028, nous allons :

- Viser la réalisation de bilans de santé en école maternelle pour le plus grand nombre d'élèves possible, pour détecter de manière précoce les problématiques ;
- Développer les visites à domicile des sages-femmes et puéricultrices, notamment dans la période périnatale ;
- Créer un circuit cohérent et fluide pour le patient entre les compétences tuberculose, IST, planification... en améliorant la lisibilité de l'offre départementale ;
- Développer des partenariats avec la médecine de ville, les services hospitaliers, les contrats locaux de santé, les associations, afin de contribuer à une orientation efficace des patients.

Agir en protection pour accompagner les enfants et les adultes vers la sécurité et l'autonomie

Qu'il s'agisse de protection de l'enfance, d'accompagnement périnatal ou de prise en charge sanitaire, l'objectif du Département est de permettre à l'utilisateur d'accéder le plus rapidement possible à des conditions de vie décentes, équilibrées et autonomes. Le Département dispose d'ores et déjà d'une palette d'outils efficaces, dont il convient de les articuler en transversalité afin d'accompagner les usagers de manière globale.

#1 Diversifier, de façon transversale, les modalités de prise en charge des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

La diversification des formes d'accompagnement éducatif doit permettre d'adapter la réponse du

Département aux profils divers des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

De 2022 à 2028, nous allons :

- Poursuivre le développement d'offres alternatives au placement classique, moins traumatisantes pour l'enfant et sa famille et moins onéreuses pour le Département (développement des placements à domicile et de mesures intensives de milieu ouvert, en substitution aux placements classiques lorsque c'est adapté à la situation des familles et des enfants) ;
- Adapter l'offre médico-sociale sur le territoire du Val d'Oise pour permettre les prises en charge en établissement des enfants aux profils complexes, particulièrement ceux souffrant d'un handicap ou de besoins psychiatriques (création de 21 places cofinancées avec l'État, notamment en institut médico-éducatif et en institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) ;
- Renforcer dans toutes les MECS en capacité de le faire les possibilités d'accueil des fratries pour préserver le plus possible le lien familial ;
- Développer des modalités de prises en charge réactives par rapport aux besoins éducatifs et de protection des enfants confiés à l'ASE ;
- Spécialiser certains assistants familiaux dans l'accueil d'enfants à profils spécifiques (nourrissons, accueil d'urgence, autisme...) ;
- Soutenir le placement en familles d'accueil lorsqu'elles doivent faire face à des placements difficiles, avec la mise en œuvre de mesures intensives de soutien aux assistants familiaux, et avec le dispositif EMAFA (Equipe Mobile d'Appui aux Familles d'Accueil) qui contribue au renforcement de la prise en charge éducative des enfants accueillis dans le cadre d'un placement familial.

#2 Accompagner les enfants confiés à l'ASE vers la sortie du dispositif en adaptant le projet pour l'enfant

La prise en charge des enfants confiés à l'ASE doit demeurer une mesure temporaire, même si une partie de l'orientation et du lien aux parents relève de la décision du juge. Lorsque c'est possible, un travail sur l'adoption des enfants doit être engagé.

De 2022 à 2028, nous allons :

- Veiller à ce que la Maison départementale de l'enfance demeure bien le lieu privilégié de l'accueil d'urgence, de l'évaluation et de l'orientation des enfants, en garantissant des durées de séjour inférieures à 3 mois, à la fois pour assurer la disponibilité des places dans l'établissement et parce que nous devons à chaque enfant une orientation pérenne dans un délai resserré (MECS ou famille d'accueil par exemple) ;

- Elaborer systématiquement un projet pour l'enfant qui corresponde à sa situation ;
- Accroître l'adoptabilité des enfants « grands », notamment pupilles, par un accompagnement psychologique ;
- Sensibiliser les parents adoptants potentiels aux profils d'enfants « grands » ou à besoins spécifiques.

#3 **Garantir une continuité des droits des enfants confiés à l'ASE en matière de scolarisation, de suivi de santé et d'histoire personnelle**

La prise en charge des enfants par l'Aide sociale à l'enfance ne doit pas se faire au détriment d'un accès aux droits fondamentaux que sont l'accès à la santé et à la scolarisation. Il convient donc d'y prêter un soin particulier dans l'accompagnement éducatif mis en place.

De 2022 à 2028, nous allons :

- Garantir une continuité du parcours de santé de l'enfant confié à l'ASE, pendant sa prise en charge et après sa sortie du dispositif ; la formaliser, en mobilisant les ressources départementales si besoin (Centres départementaux de dépistage et de soins) ;
- Assurer l'accès de l'enfant à son dossier médical, après la fin de sa prise en charge par l'ASE ;
- Œuvrer à la continuité scolaire des enfants confiés à l'ASE, en mobilisant le cas échéant des ressources dédiées (réseau d'éducateurs scolaires du Valdocco en cours de déploiement, dispositif de remobilisation scolaire Passerelle) ;
- Améliorer le recueil des informations personnelles des mères de naissance, auprès des maternités.

#4 **Préparer à la majorité les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance et préparer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs**

Une attention particulière doit être apportée à la préparation des jeunes à leur majorité et à leur insertion dans le travail, le logement, et dans la vie sociale et familiale. Cela implique une mobilisation du droit commun sur ces différents champs.

De 2022 à 2028, nous allons :

- Recourir aux dispositifs de droit commun aussi souvent que possible (Garantie jeunes, aides au logement,...) ;
- Systématiser des points d'étape dans le parcours d'autonomie du jeune, avant la majorité, pour préparer son insertion socio-professionnelle, le cas échéant en lien avec les structures de droit commun du service public de l'insertion et de l'emploi (Missions locales, Cap Emploi, CPAM...).

En ce qui concerne les Mineurs Non Accompagnés (MNA), le Conseil départemental respectera les lois qui s'imposent à lui, tout en aménageant des formes de prises en charge spécifiques, plus adaptées aux problématiques de ces mineurs que les modes d'intervention habituels de l'ASE.

En revanche, les élus du Val d'Oise tiennent à rappeler que les flux de MNA constituent davantage une manifestation particulière d'immigration illégale, relevant de la compétence de l'État, qu'un sujet de protection de l'Enfance, compétence des Départements.



Prendre en compte chacun

Offrir sa chance à chaque jeune

Le Val d'Oise compte parmi les départements les plus jeunes de France métropolitaine (41,2% de jeunes de moins de 30 ans, contre 39,5% à l'échelle régionale). La part des 11-24 ans représente 19% de la population valdoisienne (18% en Île-de-France).

Néanmoins, les réalités de vie des jeunes Valdoisiens de 11 à 25 ans sont très hétérogènes. Les territoires prioritaires de la politique de la ville qui concentrent des difficultés sociales importantes¹ sont également ceux qui comptent la part de jeunes la plus élevée. Par ailleurs, la jeunesse valdoisienne est concernée par la ruralité : 10% des 15-29 ans résident ainsi en zone rurale ou péri-urbaine. Le taux de chômage des moins de 25 ans² s'établit à 17% en Val d'Oise au premier trimestre 2021, contre 14,5% en Île-de-France. Sur certains territoires, ce taux est largement supérieur à la moyenne départementale et dépasse même les 30%.

La jeunesse est une richesse pour le Val d'Oise sur laquelle le Département a décidé de s'appuyer et investir. La politique du Département en faveur de la jeunesse doit ainsi permettre d'offrir à tous les jeunes Valdoisiens une égalité des chances dans la réussite de leur parcours d'autonomie et d'insertion, quels que soient leur lieu de résidence ou leur milieu social d'origine.

Pour ce faire, la Collectivité départementale souhaite accompagner les jeunes Valdoisiens âgés de 11 à 30 ans autour de deux grands axes d'action complémentaires :

- D'une part, proposer des « **coups de pouce** » **aux jeunes âgés de 16 à 30 ans** pour faire levier dans leurs parcours de formation et d'insertion et valoriser leurs talents ;
- D'autre part, **protéger les jeunes âgés de 11 à 25 ans les plus en difficulté** afin d'éviter leur entrée dans la grande précarité et le RSA.

Enfin, de manière plus large, les politiques départementales en faveur de l'action sociale, de l'éducation, du sport, de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'égalité femmes-hommes, contribuent bien entendu fortement à la politique jeunesse. De 2022 à 2028, il est proposé d'**améliorer la lisibilité globale de l'ensemble des**

dispositifs départementaux conduits en faveur de la jeunesse valdoisienne et d'en favoriser l'accessibilité.

Dès septembre 2020, le Département a adopté un plan d'ampleur en faveur des jeunes Valdoisiens afin d'amortir les effets de la crise sur ces derniers, avec un ensemble de mesures en direction des jeunes en difficultés, qu'ils soient étudiants, en insertion, peu ou pas qualifiés ou encore diplômés de l'enseignement supérieur.

De 2022 à 2028, en prenant appui sur le bilan du Plan jeune, il est proposé d'adapter et renforcer les dispositifs départementaux à la hauteur des enjeux que traverse la jeunesse. Nous voulons :

- **Faire évoluer le dispositif Entrée dans la Vie Active (EVA)** en l'ouvrant à un public plus large de jeunes Valdoisiens de 16 à 25 ans – étudiants, jeunes en formation ou en recherche active d'emploi – afin d'intervenir de manière plus efficace et lisible dans le parcours vers l'emploi des jeunes et non plus seulement sur le « dernier frein d'accès à l'emploi » ;
- Soutenir financièrement et valoriser dans le cadre du prix de « l'Égalité des chances », les jeunes Valdoisiens au parcours d'excellence (études supérieures, filières d'excellence des métiers artisanaux...) et à l'engagement citoyen exemplaires ;
- **Développer l'engagement et la citoyenneté des jeunes Valdoisiens par :**
 - La création d'un Conseil départemental des jeunes doté d'un budget propre, afin de préparer les jeunes Valdoisiens de moins de 18 ans à être des citoyens engagés et d'en faire des ambassadeurs de l'action publique ;
 - Le soutien au développement du service civique ;
 - La mobilisation autour de la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- Encourager l'envie d'entreprendre en pérennisant la Bourse départementale de l'entrepreneuriat engagé qui permettra d'aider et d'accompagner des jeunes Valdoisiens de moins de 30 ans ayant une idée d'entreprise à impact social et environnemental, en amont de la création ;

¹. revenus médians les plus bas du département, taux de pauvreté et de chômage beaucoup plus élevés.

². cat. A inscrits à pôle emploi

- Lancer un appel à projets pour développer des dispositifs d'accompagnement des jeunes de moins de 30 ans diplômés de l'enseignement supérieur et en difficulté (par manque de réseau, de confiance en eux, subissant des discriminations...) afin de leur permettre d'accéder à un emploi à la hauteur de leurs compétences ;
- Poursuivre le soutien aux Ateliers Chantiers d'Insertion spécifiquement créés pour le public jeunes dans le cadre du « Plan jeunes » et proposer un appel à projets pour développer des actions permettant de lever les freins d'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes peu ou pas qualifiés âgés de 16 à 25 ans et prévenir ainsi leur entrée dans le RSA ;
- Lancer un appel à initiatives pour favoriser le développement d'actions nouvelles à destination des jeunes résidant dans les territoires ruraux et péri-urbains ;
- Poursuivre le partenariat avec les structures d'insertion des jeunes : missions locales, Hub de la réussite, Espaces Dynamiques d'Insertion, Centre d'Information Jeunesse.... et organiser un dialogue structuré avec ces derniers à l'échelle de la Collectivité ;
- Développer tout ce qui valorise la réussite scolaire : réception au Département des collégiens mention très bien au brevet avec leur famille, cérémonies diverses dans les collèges, création de « prix du Département »...

Au-delà de son socle de compétences obligatoires, le Département souhaite agir de manière volontariste pour prévenir le décrochage des jeunes les plus en difficulté et favoriser leur insertion sociale et professionnelle. A cet effet, le Département déploie une politique importante de **prévention spécialisée** qui constitue une composante majeure de la stratégie départementale d'intégration sociale et professionnelle des jeunes âgés de 11 à 25 ans en difficulté.

La prévention spécialisée vise à travers une action éducative basée sur la libre adhésion des jeunes (sans mandat nominatif) à prévenir les situations de décrochage (scolaire, social, marginalisation, délinquance...) des jeunes en difficulté de 11 à 25 ans et à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. L'une des spécificités de l'action de prévention spécialisée est « d'aller vers » les jeunes présents sur l'espace public et éloignés des institutions dans le cadre du travail de rue.

Il est proposé de renforcer pour les prochaines années les orientations du cahier des charges départemental de la prévention spécialisée 2020-2022, et en particulier de :

- Poursuivre le recentrage de l'intervention auprès du public cible 11-18 ans en maintenant néanmoins la possibilité de travailler sur une tranche d'âge jusqu'à 25 ans, dans l'objectif de repérage

précoce des situations de décrochage, à travers :

- Le renforcement de la collaboration collèges / prévention spécialisée dans le cadre de l'animation et de la mise en œuvre du protocole signé avec l'Education nationale en 2020 ;
 - Le travail sur la passerelle CM2-6ème, qui est repérée comme un moment de vulnérabilité des jeunes et des familles ;
 - Le développement des synergies avec les actions de prévention du décrochage scolaire (coaching, journée avec les référents du décrochage scolaire, bourse départementale de stages...).
- Améliorer la qualité du service rendu aux jeunes accompagnés par la prévention spécialisée par le développement de nouvelles pratiques ou d'expérimentations sur les nouveaux enjeux repérés :
 - L'utilisation des réseaux sociaux pour entrer en contact avec des jeunes qui ne sont pas ou plus visibles dans l'espace public, proposer de nouveaux espaces de paroles, d'échanges, de débats et de construction de projets, communiquer sur les actions de la prévention spécialisée et celles des partenaires, assurer une veille territoriale ;
 - Des actions innovantes pour « accrocher » et mieux accompagner des jeunes en difficulté et/ou en voie de marginalisation (cf. notamment les jeunes attirés de plus en plus tôt dans les trafics de stupéfiants) ;
 - De nouveaux modes de collaboration avec les missions locales et les acteurs de l'insertion qui sont expérimentés afin d'une part, de mieux repérer et remobiliser les publics dits « invisibles » et d'autre part, construire un parcours d'accompagnement adapté aux décrocheurs et jeunes en difficulté ;
 - Poursuivre et renforcer les actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.
 - Renforcer l'animation du réseau des acteurs de la prévention spécialisée avec notamment le déploiement de formations et d'échanges de pratiques sur des sujets à enjeux (réseaux sociaux, prévention de la radicalisation, prostitution des mineurs, santé mentale...). L'extranet « Prevent » créé en 2021 par le Département, doit permettre à l'ensemble des opérateurs de rentrer leurs données de manière sécurisée et de mieux suivre et piloter leur activité.
 - Renforcer la gouvernance territoriale et la lisibilité de la politique départementale de prévention spécialisée :
 - Animation de comités territoriaux de la prévention spécialisée sur les 28 communes couvertes par le dispositif ;
 - Organisation d'un événement annuel permettant de rendre compte du rapport d'activité annuel, de valoriser les actions spécifiques

menées par la prévention spécialisée et d'apporter des éléments de réflexion utiles aux acteurs et partenaires au regard des enjeux territoriaux et des problématiques de la jeunesse.

Construire le projet de vie de chaque personne handicapée

#1 Adapter l'offre médico-sociale et promouvoir l'ouverture et l'inclusion dans la société

Pour cela, de 2022 à 2028, nous allons :

- Profiter des revues coordonnées d'admission pour définir avec tous les établissements du territoire leurs spécificités en termes de prise en charge, ainsi que des critères d'admission précis pour chacun d'entre eux ;
- Adapter le plus possible les entrées en établissement aux besoins des personnes, pour n'y intégrer que celles qui ne peuvent pas, à un moment précis, être intégrées dans des structures ordinaires (école, travail,...) ;
- Avec l'ensemble des responsables d'établissements, lors des revues coordonnées, élaborer des accueils différents (accueils de jour, accueils séquentiels, accueils hors les murs, ou toute autre forme d'accueil restant à concevoir et pouvant permettre de répondre de manière individuelle aux besoins de la personne accompagnée) pour les personnes handicapées qui ne peuvent être prises en charge par des accueils classiques ;
- Créer en lien avec nos partenaires, des plateformes de services regroupant plusieurs possibilités d'accueil (places en internat, accueils de jour, Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, SAAD,...) qui multiplient les possibilités pour les usagers en leur permettant de passer d'une structure à l'autre en fonction de l'évolution de leurs besoins.

#2 Mieux accompagner des parcours particuliers et des étapes délicates comme le passage à la retraite

Les parcours de vie de plus en plus complexes des personnes handicapées demandent l'articulation de systèmes et institutions qui ont souvent fonctionné en parallèle (l'Education nationale, le secteur médico-social, le secteur sanitaire...). La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) doit ajouter à ses missions le rôle d'ensemblier pour inventer de nouvelles manières de prendre en charge ces parcours complexes. Il faut également faire évoluer les regards et les

comportements sur le handicap en profondeur, dès le plus jeune âge. L'inclusion doit devenir une réalité diffuse dont le Département est un acteur engagé, et non une logique imposée de l'extérieur par des dispositifs intervenant tardivement.

Pour cela, de 2022 à 2028, nous allons :

- Développer la « communauté 360 » pour soutenir les personnes handicapées face aux difficultés de tous ordres, pilotée par la MDPH, permettant ainsi de renforcer le maillage territorial de notre département, d'associer tous les acteurs du droit commun, de faire évoluer les mentalités. Des webinaires axés sur l'interconnaissance des acteurs et dispositifs, et favorisant l'émergence de solutions nouvelles, sont envisagés dans un premier temps ;
- Développer le Dispositif Intégré Handicap (DIH), qui constitue un accompagnement « post notification de la CDAPH » (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Il s'agit de mieux accompagner les personnes handicapées dans des situations complexes dans la recherche de solutions une fois que le droit théorique leur est acquis ;
- Engager le Département dans le dispositif Habitat Inclusif, nouvelle forme d'accompagnement permettant à des personnes en situation de handicap de vivre dans un lieu adapté à leur besoin, de manière inclusive (alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement) ;
- Mobiliser et intégrer les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) dans la réflexion sur l'amélioration de la politique domiciliaire (formation du personnel,...) et dans le même temps, développer une politique de contrôle de ces SAAD pour vérifier la qualité des actes.

Pour permettre aux personnes handicapées d'être acteurs de leur projet de vie, les usagers doivent pouvoir connaître et maîtriser l'offre d'accompagnement.

Pour cela, de 2022 à 2028, nous souhaitons :

- Développer le réseau de référents handicap pour atteindre la totalité des CCAS, les différentes directions du Département et toucher nos principaux partenaires ;
- Mettre à jour des outils d'information papier et numérique (plaquettes, site internet,...) pour les distribuer de manière numérique, et sous format papier à l'accueil ;
- Renouveler le groupe usagers MDPH en 2022 ;
- Développer massivement le téléservice MDPH et la communication incitative à l'utilisation de ce canal ;
- Proposer un meilleur accompagnement pour expliquer les notifications des décisions MDPH qui devront, par ailleurs, être plus qualitatives.

Mettre l'accent sur l'insertion professionnelle et le logement

Pour cela, de 2022 à 2028, nous nous engageons à :

- Travailler avec les Etablissements et services de réadaptation professionnelle et d'orientation professionnelle (ESRP/ESPO) sur l'évolution de leur offre de service ;
- Accompagner l'évolution des Dispositifs emploi accompagné (DEA) vers une plateforme Emploi accompagné ;
- Analyser en détail les parcours d'orientation des usagers vers les différents dispositifs, établissements et services existants ;
- Organiser un forum dédié favorisant le développement de l'interconnaissance entre acteurs spécialisés et employeurs ;
- Développer un partenariat plus rapproché avec les bailleurs sociaux.

Accompagner chaque senior et respecter ses choix de vie

Le Département aura à faire face dans les années qui viennent à une augmentation massive du nombre de personnes âgées liée au « papy-boom ». En France, le vieillissement de la population s'accélère au début des années 2010 avec l'arrivée à 65 ans des premières générations nombreuses d'après-guerre. Ainsi en 2019, plus d'une personne sur cinq est âgée de 65 ans ou plus. Cette tendance se poursuit avec une forte augmentation de la part des 75 ans ou plus à partir de 2020, lorsque les baby-boomers atteignent cet âge.

Cette tendance de fond masque de très grandes disparités dans les profils des seniors qui ne peuvent être accompagnés en tant que catégorie monolithique. Certains font face à d'importantes difficultés de perte d'autonomie et d'isolement, alors que d'autres, jeunes retraités, peuvent être accompagnés et mobilisés d'une manière bien différente.

Le Département souhaite prendre en compte les spécificités de chacun de ces publics, en modernisant les processus pour gagner en efficacité et en lisibilité, tout en s'adaptant aux besoins de chacun. Pour ce faire, la dynamique d'intervention doit être désormais pensée dans une logique de « parcours individuel » et non plus de « place ».

#1 Accompagner chaque senior dans toutes les étapes de son parcours

L'enjeu est de favoriser le lien partenarial et la transversalité entre tous les acteurs qui interviennent dans le parcours des personnes âgées, qui bien souvent travaillent encore en silos.

Le réseau des villes signataires de la Charte du « Bien vieillir en Val d'Oise » peut constituer à cet égard un premier outil structurant à développer. Le Département va s'en saisir au titre de son rôle de coordination de la politique personnes âgées pour impulser une dynamique d'actions partagées, en adéquation avec les besoins de ce public. Les services du Département pourront utiliser ce cadre pour organiser des réunions techniques avec les référents communaux des villes signataires de la Charte du « Bien vieillir en Val d'Oise », en particulier pour :

- Rester en veille sur les évolutions de besoins et les problématiques rencontrées par les seniors sur les territoires et adapter nos actions en conséquence. Il s'agira par exemple d'actualiser, en lien avec les partenaires communaux, le diagnostic des besoins et des ressources élaboré dans le cadre de la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) ;
- Mobiliser les CCAS et les référents communaux, comme relais d'information auprès des partenaires de leur territoire qui interviennent autour de la thématique du bien vieillir pour leur permettre de mobiliser les moyens disponibles et de partager les pratiques innovantes à mutualiser. Les CCAS eux-mêmes développent des actions locales qui pourraient utilement être interrogées sur le volet de la mutualisation : le réseau constitue également un outil indispensable pour porter ces réflexions croisées.

D'autres outils sont à concevoir pour fluidifier ces relais, avec notamment la mise en place d'un espace numérique collaboratif ouvert aux membres du réseau.

Cette nouvelle dynamique devra également faire l'objet d'une communication plus appuyée afin de valoriser l'existant et de permettre l'extension du réseau aux villes non-signataires.

Enfin, la démarche **Mona Lisa**, réseau qui recense les actions citoyennes pour faire reculer l'isolement des seniors, et qui regroupe, via des coopérations territoriales, des collectivités et des associations, constitue un appui important pour cette mise en cohérence des acteurs.

#2 Améliorer l'information du public, des proches et des aidants

De 2022 à 2028, nous souhaitons :

- Revoir l'accueil des usagers au Département (physique, électronique, postal et téléphonique). Il doit être réinventé avec notamment une réflexion à mener sur des mutualisations d'accueil physique des publics seniors, à la fois avec la MDPH mais également sur le territoire départemental ;

- Refondre les informations actuellement disponibles sur le site internet du Département, ainsi que sur la page dédiée aux seniors. Elles sont également à optimiser à la fois sur le fond et sur la forme.

#3 Lutter contre l'isolement

La lutte contre l'isolement prend une résonnance toute particulière avec un constat préoccupant aux lendemains de la crise COVID. Le dernier rapport des Petits frères des pauvres fait état d'un chiffre de 530 000 seniors en situation de « mort sociale », contre 300 000 en 2017. Cette tendance se confirme de manière empirique avec des retours de communes qui constatent une chute brutale des inscriptions aux événements de convivialité à destination des aînés, portés par les CCAS.

De nombreuses actions sont d'ores et déjà financées via la Conférence des Financeurs pour la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) autour de cette thématique pour un montant annuel d'environ 450 000 €. Ces dispositifs s'adressent aux personnes très isolées et en perte d'autonomie et répondent à un besoin qui reste d'actualité aujourd'hui.

Néanmoins, la crise COVID semble avoir fragilisé une catégorie de seniors a priori plus autonome mais qui tend à s'isoler par peur d'une éventuelle contamination. Nous souhaitons agir vers ces publics, notamment avec :

- Les jeunes retraités, ou au-delà, sous l'angle du « mentorat » ;
- Les plus âgés sous l'angle du partage de connaissances / expériences / sur leur vécu.

#4 Favoriser le maintien à domicile

Il s'agit de répondre au désir profond des Français de rester à leur domicile ou en habitats regroupés le plus longtemps possible. La crise sanitaire a conforté ce choix et il est essentiel de renforcer et valoriser notre collaboration avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour un accompagnement de qualité pour les personnes les plus fragiles du territoire.

Pour cela, de 2022 à 2028, nous voulons :

- Poursuivre la structuration de l'offre des SAAD sur la totalité du territoire et pour tous les publics ;
- Soutenir la modernisation des SAAD (télégestion, gestion des plannings des intervenants, référents domotique pour les usagers...)
- Soutenir la professionnalisation des dirigeants des SAAD et les accompagner dans la gestion de leurs structures ;

- Faciliter les interactions des différents acteurs intervenant au domicile d'un usager ;
- Sensibiliser les SAAD au développement d'actions autour de la prévention de la perte d'autonomie et du repérage des fragilités en lien avec les CCAS ;
- Proposer des solutions de répit pour les familles (hébergement temporaire en EHPAD par exemple) ;
- Faciliter les collaborations et la coordination établissements/SAAD.

Ces actions menées avec les SAAD sont également destinées à améliorer l'accompagnement des personnes handicapées prises en charge par ces structures. En effet, le virage domiciliaire qui est une priorité pour les personnes âgées l'est également pour les personnes handicapées, car il s'agit avant tout de répondre aux aspirations de nos concitoyens vulnérables, qu'ils soient âgés ou handicapés. De surcroît ces prises en charge, lorsqu'elles sont possibles, sont en général moins coûteuses pour les deniers publics qu'une prise en charge en établissement.

#5 Préparer l'EHPAD de demain

Même si le domicile est plébiscité, l'offre en places d'EHPAD accessibles à tous doit rester suffisante pour faire face au vieillissement annoncé de la population. Certaines situations individuelles nécessiteront toujours la prise en charge en institution, l'EHPAD devra dès lors s'adapter en élargissant son périmètre d'intervention et en améliorant son image.

De 2022 à 2028, nous allons :

- Soutenir la transformation d'EHPAD en « EHPAD Ressources » d'un territoire qui peut se positionner en tant que structure d'accueil temporaire pour les personnes âgées vivant à domicile et en difficulté ponctuelle ;
- Organiser l'intervention des professionnels du soin des EHPAD au domicile des personnes âgées du territoire ;
- Soutenir les transformations des EHPAD visant à changer leur positionnement en tant qu'institution médico-sociale en pensant le résident comme un « habitant » dont les désirs et le rythme de vie priment sur les contraintes d'organisation des établissements ;
- Participer au réseau inter-CVS (Conseils de vie sociale) des établissements pour recueillir la parole de l'usager ;
- Soutenir les démarches « bientraitance » à destination des usagers/résidents (thérapies non médicamenteuses ; jardins thérapeutiques...).

#6 Développer et adapter l'offre pour les personnes handicapées vieillissantes

La prise en charge des personnes handicapées vieillissantes est complexe, qu'elles soient prises en charge en institution ou au domicile. Ces personnes nécessitent une prise en charge adaptée avec, le cas échéant, une admission en EHPAD voire un transfert d'un ESSMS du secteur Handicap vers un EHPAD. Les usagers, les familles et les professionnels envisagent cependant difficilement ces transferts en EHPAD et il convient de travailler sur la mise en confiance de ces acteurs en proposant une offre en EHPAD, étayée et adaptée à ces prises en charge.

En effet, il est essentiel de proposer des accompagnements adaptés à ces publics qui ont des besoins différents de ceux des personnes très âgées dépendantes. Par ailleurs, les places libérées en structures handicap pourront ainsi bénéficier à des personnes handicapées plus jeunes et en recherche de solutions.

Pour cela, de 2022 à 2028, nous souhaitons :

- Expérimenter en mettant en collaboration des EHPAD et des structures handicap (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale-SAVS-notamment) afin de préparer une transition en douceur et de partager les compétences des professionnels spécialisés chacun sur leur secteur ;
- Proposer des formations communes et transversales aux deux secteurs Personnes handicapées et Personnes âgées.

#7 Améliorer l'attractivité des métiers médico-sociaux

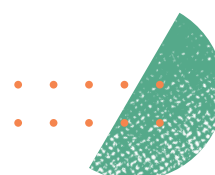
Les difficultés de recrutement de personnels sociaux et médico-sociaux pour le Département et nos partenaires ESSMS sont très importantes. Les tensions en matière de recrutement ont tout d'abord été très vives sur le secteur du Domicile (SAAD) puis se sont généralisées. Le « Ségur de la Santé » a permis l'augmentation des salaires des professionnels du soin dans le secteur sanitaire et dans les EHPAD, mais a créé une disparité croissante entre les différents types d'ESSMS.

Pour agir dans ce domaine, nous souhaitons favoriser de 2022 à 2028 :

- La promotion de l'apprentissage et des formations en alternance dans les ESSMS pour per-

mettre une meilleure intégration des jeunes, des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA dans le secteur des services à la personne ;

- La promotion des métiers du social et du médico-social :
 - auprès des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emplois, y compris à travers le support de contrats aidés ;
 - Auprès des collégiens via des speed-meeting, au travers de propositions de stages dans les ESSMS ;
 - auprès des enseignants et des prescripteurs via des forums, des fiches information métier ; des informations sur les parcours d'accès à ces métiers et sur l'offre de formation ;
 - en expérimentant une plateforme de recrutement et de mise en réseau entre les ESSMS domicile et hébergement, accessible gratuitement et visant à favoriser les parcours et mobilités professionnelles, tout en impulsant une dynamique de coopération entre les champs d'intervention (gérontologie/handicap) et entre les filières (social, médico-social...).
- Le soutien du Département au développement d'une plateforme « Cap sur les métiers de l'autonomie » via le projet de notre partenaire UNISAP 95 qui a été retenu par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Le développement de cette plateforme vise à soutenir les ESSMS dans leurs recrutements, dans la fidélisation de leurs personnels, dans des actions pour favoriser la mixité dans ces métiers ;
- La participation à la création d'un Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) pour les SAAD privés lucratifs ;
- La participation aux travaux de la Région sur le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).



Écouter chaque Valdoisien et donner la priorité à la responsabilité et à l'activité

Prévenir les exclusions et favoriser l'autonomie des personnes

Tous les habitants du Val d'Oise qui rencontrent des difficultés sociales peuvent s'adresser directement ou être orientés vers le Service social départemental (SSD) dont les missions généralistes permettent d'écouter et de prendre en considération l'ensemble des problématiques rencontrées. Pour leur apporter un soutien efficace et responsabilisant, les orientations suivantes seront privilégiées :

#1 Favoriser l'accès à l'information et aux droits sociaux

Il s'agit de conduire des actions adaptées pour, avant tout, prévenir le basculement des ménages dans l'exclusion et la grande pauvreté d'une part, et, d'autre part pour les aider à retrouver, par eux-mêmes, une insertion sociale et professionnelle.

Pour ce faire, les objectifs fixés sont les suivants :

- Développer davantage les possibilités de prise de contact avec le Service social départemental en rendant plus lisible la présence des Services sociaux du Département dans les territoires, ainsi que l'offre d'accompagnement transversale proposée ;
- Installer et renforcer la démarche dite de l'Accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) pilotée par le Département et cherchant à garantir à chaque Valdoisien qui le demande, un accueil et une information sur ses droits et les possibilités dont il dispose pour les faire valoir. Il s'agit également d'une démarche qui valorise le rôle de chef de file de l'action sociale du Département par l'association des autres acteurs qui interviennent dans le champ des politiques sociales (associations, CCAS...) ;
- Renforcer le caractère pluridisciplinaire de l'action sociale départementale en investissant le champ des services dématérialisés proposés aux populations, en nous appuyant sur tous les dispositifs existants, comme par

exemple, les 8 « conseillers numériques » financés par l'État qui vont intégrer les équipes du SSD ;

- Mettre en place le dispositif « Aidants connect » qui est une habilitation nationale permettant aux travailleurs sociaux de se connecter aux comptes des usagers en toute sécurité juridique en vue d'accompagner les ménages dans leurs démarches dématérialisées auprès des administrations de l'État et des opérateurs publics (CAF, Pôle emploi, CPAM...).

#2 Favoriser l'autonomie sociale des ménages en renforçant leur pouvoir d'agir

Nous souhaitons amener, le plus rapidement possible, les familles et les personnes accompagnées, vers une autonomie socio-économique en nous appuyant sur les leviers d'action suivants :

- Proposer un référent aux ménages dans le cadre de la démarche dite du « référent de parcours », pilotée par le Département, et qui permet de mettre en place un accompagnement renforcé au bénéfice des personnes en grande difficulté sociale pour les associer aux décisions qui les concernent, tout en améliorant la coopération entre les différents professionnels qui les suivent ;
- Promouvoir des actions de « l'aller-vers » au travers notamment de la mise en place d'actions collectives proposées par nos travailleurs sociaux au sein de diverses structures partenaires (centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs...) sur des thématiques qui impactent le quotidien des ménages en difficulté ;
- Mettre en circulation le Bus France-services aux couleurs du Département, afin de proposer des services et renforcer l'accès aux droits de nos concitoyens, notamment dans les champs de la solidarité, et en particulier dans les zones isolées du territoire valdoisien ;
- Agir pour prévenir les expulsions locatives, en améliorant les interactions entre les différents acteurs pour permettre le maintien des familles dans leur logement.

#3 Mieux préserver la sécurité et l'intégrité physique et sociale de nos concitoyens en difficulté

Il s'agit de mieux repérer, d'évaluer, d'alerter et d'accompagner les personnes et les familles confrontées à une problématique de vulnérabilité.

Pour y parvenir, nous voulons :

Améliorer la démarche d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violence notamment dans les domaines de l'hébergement et du logement ;

- Renforcer la participation des équipes du Service social départemental aux dispositifs locaux de prévention (veilles éducatives, programmes de réussite éducative...) ;
- Renforcer le travail en transversalité de l'ensemble des services du Département autour des signalements liés à la vulnérabilité.

Accompagner et responsabiliser les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)

En Val d'Oise, nous réaffirmons le principe de l'équilibre entre les droits et les devoirs des bénéficiaires du RSA. La politique départementale est fondée, à la fois, sur l'accès aux droits sociaux essentiels, sur le droit à un accompagnement adapté et personnalisé, et, tout autant, sur l'engagement des bénéficiaires du RSA à rendre compte de l'évolution de leur situation et à se mobiliser pour un retour à l'emploi rapide et pérenne.

POUR CE FAIRE, QUATRE AXES SERONT PRIORISÉS

#1 Veiller à l'équilibre entre les droits et les devoirs des bénéficiaires du RSA

Il s'agit d'une part, de soutenir les bénéficiaires du RSA dans la mise en œuvre de leur droit à l'allocation et à un accompagnement, et d'autre part de veiller strictement au respect des dispositions légales issues de la loi RSA. Les personnes qui perçoivent cette allocation doivent en effet se rendre disponibles pour rechercher un emploi ou entreprendre les démarches nécessaires à la création de leur propre activité pour une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

Notre action vise à :

- Inscrire tous les bénéficiaires du RSA dans des parcours d'insertion ;
- Systématiser les opérations de prise de contact avec les personnes et notamment celles visées par les opérations dites "perdus de vue" ;

- Maîtriser le dispositif RSA à la fois par le renforcement de nos propres contrôles pour lutter contre les fraudes, et en renforçant le partenariat avec la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la commission fraude et amendes.

#2 Améliorer le processus d'accueil, d'évaluation et d'orientation des bénéficiaires du RSA

Sera créée une plateforme constituant une porte d'entrée unique pour tous les entrants dans le RSA afin de mettre en place le plus rapidement possible, des actions d'insertion permettant notamment, l'accès à un emploi et la sortie du dispositif.

Les objectifs sont les suivants :

- Réduire de 3 à 1 mois le délai entre l'ouverture du droit au RSA et l'inscription dans un parcours d'insertion ;
- Orienter après évaluation les personnes vers les actions d'insertion les plus adaptées à leur situation à travers la mise en place d'une plateforme départementale territorialisée d'orientation pouvant recevoir jusqu'à 15 000 bénéficiaires chaque année ;
- Convoquer systématiquement en équipe pluridisciplinaire tous les bénéficiaires du RSA qui refusent, sans motif légitime, de s'inscrire dans un parcours d'insertion (avec suspension de l'allocation au besoin) ;
- Renforcer la lisibilité de l'offre de services proposée par le Département aux bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un Programme départemental d'insertion (PDI) dont les moyens sont renforcés de 30% par rapport à la fin de la dernière mandature.

#3 Renforcer les actions de qualification et placement en emploi des bénéficiaires du RSA

L'objectif est de proposer plus de dispositifs conduisant à l'accès ou au retour à l'emploi aux bénéficiaires du RSA, dans un contexte marqué par une reprise économique et la multiplication de métiers « en tension ».

Il s'agit :

- D'élargir les capacités d'accueil des opérateurs conventionnés dans le cadre du PDI pour le placement en emploi sur la base d'un engagement et d'un financement lié aux résultats (convention de financement comportant une part fixe minoritaire et une part variable majoritaire) ;
- De mettre en place des formations visant à qualifier les bénéficiaires du RSA pour accéder à des emplois dans le domaine des métiers en tension ;

- De développer le recours aux contrats aidés, d'une part dans les directions du Département confrontées à difficultés de recrutement sur certains métiers (Direction des Collèges, Direction des Mobilités et Direction du Développement durable et de l'Agriculture), et d'autre part, dans les organismes partenaires (Etablissements et services sociaux et médico-sociaux, associations, autres collectivités territoriales).

#4 Mobiliser les employeurs et les acteurs de la formation pour favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

Nous voulons mieux articuler les politiques de l'emploi, de la formation, de l'insertion avec les politiques de développement économique, pour sortir plus de Valdoisiens du chômage en profitant des opportunités offertes par les entreprises dans nos territoires.

Pour atteindre cet objectif, les actions mises en place viseront à :

- Renforcer la collaboration avec les entreprises et leurs groupements que sont le Mouvement des entreprises du Val d'Oise et les chambres consulaires en mobilisant nos élus et l'expertise de notre Direction de l'Attractivité au service des publics qui relèvent de nos politiques de solidarité ;
- Travailler à une meilleure articulation avec la Région Île-de-France et les intercommunalités pour implanter dans nos territoires les formations qui répondent le mieux aux besoins en ressources humaines des entreprises ;
- Développer la plateforme « valdoise-emplois.fr » qui permet de mettre en relation directement des bénéficiaires du RSA, des jeunes en difficulté et des employeurs qui recrutent.

Soutenir les ménages dans leur accès au logement

Dans ce domaine, de 2022 à 2028 nous souhaitons :

- Internaliser la gestion administrative et financière du dispositif Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour améliorer la prise en charge des demandes ;
- Adapter les différentes aides pour répondre à la priorité départementale en matière de logement des femmes victimes de violence ;
- Développer le partenariat avec les foyers de jeunes travailleurs (FJT), qui permet d'aider les jeunes exerçant une activité ou en formation à se loger. Ce dispositif doit pouvoir également être mobilisé pour accueillir des jeunes majeurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance, et contribuer ainsi à les autonomiser et à contenir les dépenses importantes exposées par le Département dans ce domaine ;
- Renforcer le partenariat avec les associations caritatives qui assurent aux populations en grande situation de précarité l'accès à des moyens de subsistance.



Être pleinement la « Collectivité du territoire »

Les associations du Val d'Oise : cœur battant de notre territoire

Les élus du Département veulent fédérer toutes les initiatives menées en faveur du secteur associatif, dont on sait le dynamisme et la résilience, en renforçant le soutien aux associations participant à la vie locale. Il est ainsi prévu de doubler l'enveloppe consacrée au tissu associatif local sur la durée du mandat et d'offrir ainsi une plus large visibilité au Département dans son rôle de financeur des acteurs du territoire en mettant en valeur, dans tous les domaines, les bénévoles qui s'engagent.

Le soutien à nos agriculteurs, priorité du Département

L'appui au monde agricole sera doublé d'ici 2028, tant sur l'appui aux évolutions des pratiques culturelles et cultures, via notamment nos aides aux structures agricoles (soutien à l'expérimentation, à la recherche...), que sur le soutien accentué aux producteurs, afin de favoriser la diversification, la production de légumes en circuits courts, la transformation sur place, la logistique et la distribution, notamment pour l'alimentation de notre restauration collective (produire et consommer local).

Dès 2022, seront actés un renforcement de nos aides directes aux agriculteurs et le soutien stratégique au grand projet porté par la SEMMARIS sur le Triangle de Gonesse pour qu'il soit le socle d'un pôle alimentaire d'excellence.

Les routes départementales, le réseau de vie du territoire

Les actions quotidiennes des services routiers du Département seront orientées vers les priorités suivantes :

- La sécurisation et la rénovation des routes départementales dans le cadre de programmes annuels de travaux renforcés, en concertation avec les communes et les groupements de communes ;

- La réalisation d'aires de co-voiturage dans le cadre de la création ou de la rénovation de ses bâtiments techniques et administratifs. Elles contribuent au développement d'une politique de transports innovante privilégiant l'écologie. Cette démarche vient en complément de panneaux à messages variables implantés en amont du site potentiel ;
- La mise en œuvre de plans de feux tricolores « intelligents » sur des axes départementaux stratégiques qui contribuent à fluidifier la circulation prioritairement des transports en commun mais aussi de l'ensemble des usagers sur ces axes embouteillés ;
- La prise en compte des cycles et circulations douces, à l'occasion de toutes les opérations de création, de rénovation, de requalification et d'aménagement du réseau routier départemental, ce qui contribue à accélérer la mise en œuvre et le déploiement du Plan Vélo départemental ;
- La conception et la mise en œuvre d'un Plan routes « innovant » portant sur des « routes intelligentes » repensées qui permettront une meilleure adaptation du réseau routier départemental en vue de convertir celui-ci à de nouveaux usages numériques, environnementaux et énergétiques, en agissant sur l'éclairage, en réduisant notamment les temps de parcours et les embouteillages potentiels et en l'intégrant toujours mieux dans les territoires qu'il traverse ;
- La constitution d'une **Brigade d'intervention départementale affectée au ramassage des déchets** sur le réseau départemental et ses délaissés doit d'autre part contribuer, à partir du printemps 2022, à répondre à une demande forte de nos concitoyens sur la propreté du domaine public.

Le Département, premier partenaire des communes

Les aides à l'investissement aux communes et groupements de communes seront :

- Simplifiées, en particulier par la création, sur la base du « guide » actuel, d'une **logique plus**

souple de « fonds départemental de l'aide aux communes », permettant de soutenir un plus grand nombre de projets et augmenter la marge de manœuvre des élus tout en mettant en avant nos priorités départementales ;

- Augmentées, pour passer d'un rythme annuel actuel de 25 M€ par an, et 30 M€ dès 2022 à **50 M€** par an en 2027, en réservant, d'autre part, une enveloppe de crédits supplémentaires de 70 M€ sur le mandat, pour le financement par le Département, des projets les plus lourds des communes ou des EPCI et ayant **un rayonnement qui dépasse le périmètre local**. Ces aides seront attribuées « hors guide » et après étude au cas par cas ;
- Les **services d'ingénierie territoriale** rendus aux communes, afin de soutenir les collectivités et les projets de leurs territoires seront amplifiés d'ici 2028. Le rôle des délégués territoriaux, point d'entrée des communes (élus et techniciens) au Conseil départemental, restera primordial et sera renforcé en matière d'aide au montage de projets bénéficiant de fonds européens.

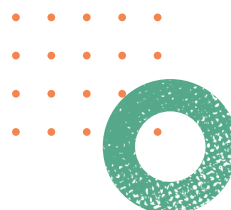
De même, nous souhaitons :

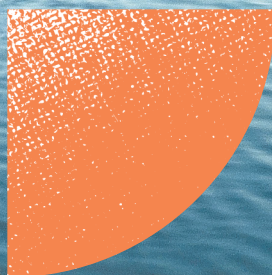
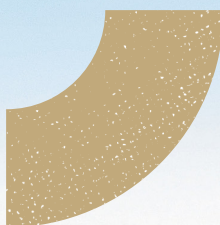
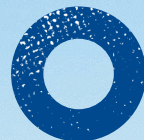
- Renforcer la plateforme d'ingénierie territoriale, dénommée désormais « Val d'Oise Territoires ». Cet outil en ligne permet d'affirmer notre rôle d'accompagnement et de soutien auprès des territoires. Actuellement, la plateforme permet d'informer, de pré-qualifier la demande des Maires et d'associer l'ensemble des intervenants et partenaires en les mettant en relation. L'outil a ainsi pour objectif de répondre aux préoccupations juridiques, techniques, et financières des (futurs) projets des élus locaux. L'application cartographique ZoomUrba qui permet d'avoir une vue globale du Val d'Oise, de ses évolutions et de ses protections, sera ouverte via la plateforme aux élus et partenaires début 2022 ;
- Dématérialiser en 2023 les demandes de subvention d'aides aux collectivités, en développant davantage cet outil numérique ;
- Développer les « Ateliers des Initiatives Rurales » qui permettent aux services techniques et élus locaux d'échanger autour de leurs expériences et de leurs questionnements sur divers sujets au cœur de leurs préoccupations. Les ateliers s'appuient sur des interventions d'experts portant sur divers sujets touchant à la mise en œuvre opérationnelle de projets ou de démarches ;
- Valoriser notre savoir-faire et nos partenariats avec différents acteurs de l'habitat et de l'aménagement du territoire (CAUE, SAFER...), savoir-faire reconnu et concrétisé par notre partenariat avec la Banque des Territoires, financeur important de grand nombre de projets dans le Val d'Oise ;

- Perpétuer notre soutien au côté de l'État via les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et les programmes nationaux tels que « Petites villes de demain » et « Action cœur de ville » qui peuvent mobiliser nos aides à l'investissement. Ces dispositifs permettent en effet de soutenir davantage et d'accompagner au niveau intercommunal tous les territoires grâce à la mobilisation de nombreux partenaires ;
- Conforter la place du Val d'Oise dans les documents de planification régionale en cours d'élaboration (SCOT Métropole du Grand Paris) ou en révision (Schéma directeur environnemental de la Région Ile-de-France) ;
- Achever la révision de **la Charte du PNR du Vexin français**. Elle est stratégique pour permettre le développement global de ce territoire, que ce soit en matière de culture, tourisme, d'habitat, d'énergies renouvelables ou de préservation de son patrimoine naturel. Les Chartes des PNR sont des projets de territoire structurés à vision prospective précieuse pour préserver la qualité de vie du Val d'Oise et des Valdoisiens à long terme.

Dans le domaine de l'habitat et du logement, nous souhaitons, de 2022 à 2028 :

- Accompagner les jeunes, notamment les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance, dans l'obtention de leur premier logement et les personnes âgées dans le maintien à domicile ;
- Développer le dispositif expérimental d'habitat inclusif qui permettra de lutter contre la solitude des personnes âgées et handicapées et de trouver des solutions d'habitat innovantes en lien avec les bailleurs sociaux. L'enjeu financier sera de l'inscrire effectivement dans le prochain CPER ;
- Actualiser la convention-cadre avec le bailleur social départemental VOH, mais aussi avec l'ensemble des bailleurs présents sur le territoire, et en lien avec les organismes signataires de la Charte des acteurs de l'habitat au service des Valdoisiens (CAUE, ADIL, SEMAVO, SOLIHA) signée il y a 2 ans et engager la révision du PDALHPD (Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).





PARTIE 2

Le Département, la Collectivité qui fait la différence

LE VAL D'OISE À VIVRE

Être bien en Val d'Oise

PAGES 25 > 27

S'épanouir et progresser en Val d'Oise

PAGES 28 > 33

Être en sécurité en Val d'Oise

PAGES 34 > 35



Être bien en Val d'Oise

Bouger en Val d'Oise : une nouvelle politique sportive départementale

Dans le cadre de sa politique sportive, le Département du Val d'Oise a, jusqu'alors, mis en place de nombreux dispositifs afin de favoriser le développement de la pratique sportive inclusive « pour tous et par tous sur tout son territoire ». Cette politique d'encouragement où le sport joue pleinement son rôle fédérateur a ainsi permis d'accroître le nombre de pratiquants, en compétition comme en loisirs, qui s'établit aujourd'hui à 260 000 licenciés (contre 230 000 en Seine-Saint-Denis et à l'inverse, près de 400 000 dans les Yvelines).

La politique sportive départementale privilégie également depuis de nombreuses années le développement de la pratique féminine (37% du nombre de licenciés total) ayant mis en place, en précurseur, le meeting d'athlétisme féminin, unique en Europe et créé depuis plus de 10 ans, et la prise en compte de la pratique sportive pour les personnes atteintes de handicap en rédigeant le Livre blanc du sport et du handicap, qui fait référence dans beaucoup d'instances (fédérations sportives, CDOS ou associations d'élus) où il a été diffusé.

Elle repose aussi sur près d'une trentaine de clubs élite (13) ou de haut niveau (15) et sur son Centre départemental de formation et d'animations sportives (CDFAS), véritable fleuron de l'excellence sportive qui accueillera la délégation américaine aux JO 2024 dans un département labellisé « Terre de Jeux » dès la première heure. Elle s'appuie sur l'organisation de manifestations sportives (60 par an, avec le concours du mouvement sportif valdoisien très dynamique et fortement ancré dans les territoires (60 comités, 1 000 associations, 15 cadres techniques, acquisition de matériel sportif), et celui de l'Île-de-Loisirs (SMEAG), financé à parité avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui joue pleinement son rôle d'amortisseur social et facilite l'accès aux loisirs pour tous sur l'agglomération cergypontaine.

Il est par ailleurs pertinent d'intégrer dans la feuille de route de la future politique sportive départementale, et en prévision de l'accueil de la Team USA, la structuration d'une « entité supra » qui permettrait de rapprocher le CDFAS, du SIVOM et du syndicat intercommunal des Bussy, avec l'idée d'une plus forte mutualisation des espaces et d'une dynamique commune de mise à niveau des

équipements et « d'excellence Val d'Oise » qui les composent.

A la veille d'événements sportifs majeurs, Coupe du monde de Rugby en 2023 et Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et au lancement de cette nouvelle mandature, il s'agit d'affirmer, à budget globalement constant sur 2022-2028, l'orientation à donner à la politique sportive départementale :

Les élus font le choix d'une politique sportive départementale davantage ciblée **vers le haut niveau et l'excellence sportive**. Dans cette perspective :

- Les aides au fonctionnement des clubs seront priorisées autour des publics cibles et les aides individuelles orientées plus nettement vers les jeunes sportifs en devenir.

- Par ailleurs :

Auprès des usagers :

- L'aide financière aux jeunes sportifs en devenir, détectés par les comités, sera augmentée et une dimension de reconversion des postes carrières sera prise en compte ;
- L'aide aux sportifs de très haut niveau (ambassadeurs du Val d'Oise / Team JO 95).

Auprès du monde sportif :

- Recadrer les conditions d'éligibilité aux labels, et les montants accordés aux clubs de très haut niveau ;
- Aide à l'acquisition de matériel sportif onéreux destiné à la pratique handisport ;
- Accroître l'aide aux clubs formateurs ;
- Soutien à la formation des éducateurs et dirigeants favorisant la pratique sportive pour les personnes atteintes de handicap.

Auprès des communes :

- Accroître l'aide à la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs polyvalents, d'envergure et structurants destinés à l'excellence sportive ;
- Mise en place d'un « plan piscine » qui prendrait en compte les territoires carencés en la matière ;
- Accroître l'aide à la mise en accessibilité des équipements.

Respirer en Val d'Oise

De 2022 à 2028, nous allons :

- ▶ Accroître le développement du **sport nature** en développant, d'ici 2030, les itinéraires vélos, équestres et pédestres, favorisé par la mise en place de la Commission départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) ;
- ▶ **Poursuivre le projet exceptionnel de plantation et d'aménagement d'une « forêt du Val d'Oise » de près de 1500 ha**, en plaine de Pierrelaye-Bessancourt, nouveau poumon vert de l'Île-de-France ;
- ▶ **Réviser les objectifs sylvicoles** inclus dans les plans d'aménagement sur nos 4 forêts départementales, afin de faire évoluer les essences plantées suite aux coupes, et de lutter contre les maladies qui commencent à dégrader notre patrimoine ;
- ▶ **Généraliser le tri des biodéchets dans les collèges et les restaurants administratifs** et le tri 5 flux dans les locaux départementaux, d'ici la fin du mandat, et créer une incitation financière pour accélérer la mise en œuvre de cette obligation réglementaire pour les ESSMS soutenus par le Département ;
- ▶ **Développer les énergies renouvelables respectueuses des habitants sur le territoire** en valorisant le patrimoine départemental par l'installation d'équipements de production, et en assurant un rôle de facilitateur, de soutien et d'accompagnement à l'émergence de projets territoriaux par l'organisation de formations d'élus, de visites de sites, et de démarches de médiation à l'image d'une participation à l'action de la plateforme PROMETHA pour le développement de la méthanisation ;
- ▶ Développer, sur la base du dispositif « Val d'Oise Renov » actuel, le conseil gratuit et indépendant, ainsi que l'accompagnement complet des particuliers et des petites entreprises, dans leurs **projets de maîtrise énergétique de leurs bâtiments**, et poursuivre les actions de coordination des acteurs du territoire pour maintenir un accompagnement des particuliers engagés dans les actions de rénovation énergétique de leurs logements, à l'image de la Plateforme Rénover Malin du Conseil départemental de l'Essonne ;
- ▶ Pour mieux protéger la qualité de notre **ressource en eau** : finaliser la délimitation de tous les périmètres de protection des captages d'ici 2028 (maîtrise d'ouvrage déléguée au Département) et de soutenir, via l'assistance technique départementale, les plans d'actions pour la préservation de la ressource en eau sur les captages prioritaires, et la mise aux normes des petites stations d'épuration rurales et l'amélioration des performances des réseaux. Pour anticiper les impacts du réchauffement sur la quantité de la ressource en eau, une mise à jour du Schéma départemental d'alimentation en eau potable sera effectuée, et la réflexion conduite avec le monde agricole sur les enjeux de l'irrigation est à engager ;
- ▶ Utiliser le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise (SMBO) en tant qu'outil privilégié pour la protection des berges de l'Oise, la valorisation touristique de la rivière, et la préservation de la biodiversité. La Vallée de l'Oise est un des cœurs historiques, culturels et naturels du Val d'Oise, et le SMBO s'implique pleinement dans cette identité. Citons notamment l'étude de planification en cours qui permettra de construire un plan d'investissement de 12M€ sur 10 ans, portant sur l'ensemble des 90km de berges ;
- ▶ Poursuivre le développement du **réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)** départementaux à forte valeur écologique, en classant en particulier 3 nouveaux sites prioritaires à forts enjeux (milieux humides, ou coteaux calcicoles), conformément au Schéma départemental des ENS, et accélérer l'ouverture au public de ces ENS, avec au moins 3 nouveaux sites concernés avant 2028 (un site géologique, deux zones humides). La valorisation touristique, ludique ou culturelle d'au moins 5 sites naturels départementaux (forêts ou ENS) sera engagée afin de développer le réseau de sites accessibles au public, de mieux couvrir le territoire départemental et de diversifier les

cibles de publics reçus. Le déploiement de la charte graphique identitaire du mobilier sur les espaces naturels sera également dynamisé ;

- ▶ Créer le **sanctuaire de biodiversité sur l'île d'Herblay-sur-Seine**, opération exceptionnelle en France, avec travaux de renaturation initiale d'ici 2026, avant de laisser le site en libre évolution, suivi scientifiquement, en lien avec le projet riverain de forêt. Il s'agira également de soutenir le Syndicat Mixte des Berges de l'Oise sur les autres projets de sanctuaires, sur deux îles de l'Oise (Île de Vaux et Île de Champagne) ;
- ▶ Réaliser au moins **2 chantiers exemplaires de reconversion** et d'amélioration écologique de zones humides (étang des Aulnes pour 2024 avec restauration écologique de l'étang et des berges, reméandrage de la Viosne dans son lit naturel, sentiers pédagogiques) sur des ENS gérés par le Département ;
- ▶ Soutenir un projet associatif de **création d'un centre départemental de réadaptation de la faune sauvage**, d'ici 2023, afin de soigner la petite faune blessée, et de la relâcher ensuite sur les espaces naturels Valdoisiens ;
- ▶ Poursuivre l'appel à projets auprès des collectivités et associations pour soutenir les actions de connaissance, valorisation, sauvegarde, des **pollinisateurs sauvages** ;
- ▶ **Mieux valoriser les Jardins remarquables liés à un patrimoine culturel** (abbaye de Maubuisson pour 2026 et château d'Auvers-sur-Oise notamment pour 2028), en portant des projets ambitieux de restauration ou de création d'espaces verts, sources d'attractivité supplémentaire pour nos sites ;
- ▶ Renforcer la surveillance du **bruit aérien et ferroviaire en Val d'Oise**, territoire particulièrement impacté par les nuisances sonores cumulées. La mise en œuvre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) dès mi-2022 y contribuera pour réduire les populations exposées aux diverses sources de bruit (dont l'impact sur la santé ou la vie en pleine santé est aujourd'hui avéré), notamment routier, en consacrant chaque

année un budget de 2M€, dédié à un plan d'actions sur ses routes départementales et bâtiments exposés ;

- ▶ Développer une nouvelle prestation sur les **analyses de l'air intérieur** dans les bâtiments scolaires notamment pour nos collèges ou dans les ESSMS, au niveau du Laboratoire départemental, en mettant en place les moyens de réaliser les prélèvements dans les établissements, conformément aux obligations réglementaires ;
- ▶ **Renforcer la sensibilisation** des Valdoisiens (grand public, collégiens, mais également élus et agents) aux enjeux du développement durable. Cela passe notamment par :
 - La relance d'événements de sensibilisation et de pédagogie sur ces sujets, en fonction de l'actualité et des évolutions législatives en particulier (grand public, élus locaux...), probablement sur de nouveaux formats ;
 - Le maintien des « sorties nature » dans les espaces naturels départementaux (grand public) ;
 - Le renforcement des actions éducatives environnement et développement durable dans les collèges (appel à projets annuel, expositions et ateliers pédagogiques) ;
 - Le développement de nouvelles actions de promotion du développement durable en interne (agents de la Collectivité, gestes du quotidien) et vers l'externe (appels à projets possibles pour les collectivités locales, les collèges ou les ESSMS suivis par le Département).
- ▶ **Avancer avec Île-de-France Mobilités (IdFM) sur la conversion énergétique du parc des réseaux de bus que nous finançons.** Sur le réseau Vexin, dans le cadre de la convention de financement (5 M€ par an pendant 6 ans), rechercher avec IdFM des solutions de transformation d'une partie du parc en petits véhicules adaptés au territoire du Vexin et en termes d'énergies renouvelables. Ces réflexions devront être envisagées sur l'ensemble des lignes de bus financées par le Département au fur et à mesure de la mise en concurrence des réseaux.



S'épanouir et progresser en Val d'Oise

Doter le Val d'Oise d'un « outil d'avance » en matière d'attractivité

Parce que les enjeux d'attractivité économique constituent le moteur du développement du Val d'Oise et ce, alors même que la Loi NOTRe, adoptée en 2015, a considérablement affaibli sa capacité d'action, le Département est appelé à repenser, en ce début de mandature, ses outils opérationnels de développement économique, touristique et d'aménagement du territoire, pour en accroître l'efficacité globale, atteindre la taille critique nécessaire au bon niveau de service à rendre aux communes et réduire sa dépendance au financement régional.

A cet effet, les missions, périmètres et services proposés par le CEEVO, Val d'Oise Tourisme et la SEMAVO seront retravaillés dans une logique de performance et de mutualisation plus affirmée, autour de deux ambitions majeures : rechercher mais également implanter des activités économiques porteuses d'emploi (dont touristiques), et proposer de l'ingénierie technique, financière et foncière pour les territoires.

- Pour soutenir cette ambition, nous proposons, dans un premier temps, de construire un outil fort et attractif pour le Val d'Oise avec un rapprochement du CEEVO et de Val Tourisme. Une synergie avec les compétences d'aménagement, d'installation d'entreprises et de reconquête des friches départementales, de la SEMAVO, sera recherchée par la suite.
- Le Département entend également **capitaliser sur sa relation solide avec la Préfecture d'Osaka** pour nourrir ses actions en développant les partenariats économiques, culturels, éducatifs, et académiques en développant des accords de coopérations sur des projets très opérationnels, à l'image de celui signé avec la Villa Kujuyama.

Le choix d'une politique éducative forte au service de la réussite scolaire des collégiens

La jeunesse est la caractéristique et la chance du Val d'Oise. Par ailleurs, nous ressentons tous le besoin de renforcer les compétences, les savoirs, l'ouverture d'esprit des jeunes Valdoisiens. Au-delà des textes définissant les compétences légales de la Collectivité, les élus départementaux font le choix d'une politique éducative forte.

CE CHOIX SE DÉCLINERA, DE 2022 À 2028, AUTOUR DE 7 AXES

#1 Une action volontariste autour de la citoyenneté et de la prévention des violences

En Val d'Oise, près de 7 % des primo-entrants en classe de 6^e en 2019 avaient au moins un an de retard, contre 5,5 % pour la moyenne des départements de l'Académie de Versailles (et contre 6,3 % pour la moyenne nationale). Véritable défi, la réussite scolaire en Val d'Oise s'appuie depuis longtemps sur une offre éducative très large qui couvre la quasi-totalité de nos collèges, y compris même, durant la crise sanitaire 2020-2021, où elle a mobilisé 104 collèges inscrits (sur les 111) sur 76 dispositifs différents, ce qui atteste de la robustesse du programme déployé en direction des collèges et de son utilité.

Plus de mille actions sont d'ores et déjà proposées chaque année aux collèges publics, plus de 200 projets émanant des collèges sont financés et plus de 40 000 collégiens en sont bénéficiaires.

De même, l'offre éducative est systématiquement repensée chaque année en fonction des priorités mises sur les politiques transversales du Département (environnement, culture, égalité femmes-hommes, lutte contre les différents types de violences et le harcèlement, prévention de la radicalisation, usage des réseaux sociaux etc.), dépendant des orientations du Conseil départemental et de celles de l'Education nationale.



De 2022 à 2028, seront encore développées ou renforcées les actions suivantes :

- ▶ Généraliser à tous les établissements publics, l'action du **Théâtre interactif autour des valeurs de la République et de la laïcité**, sur trois années scolaires consécutives (2021 à 2024) ;
- ▶ Agir le plus en amont possible **pour lutter contre les violences au collège et contre le harcèlement scolaire** en maintenant les dispositifs existants, qui abordent toutes les formes de violences scolaires, mais en massifiant le nombre d'actions de certains dispositifs et en les généralisant par exemple à toutes les classes d'un établissement (ou d'une division) ou en le développant dans davantage de collèges, et ce dans le but d'accroître leur visibilité sur le territoire ;
- ▶ Lancer des ateliers pour prévenir et lutter **contre les discriminations**, pour sensibiliser aux **dangers d'Internet** et des réseaux sociaux ;
- ▶ Installation d'ateliers de simulation de procès mobilisant des structures issues de la Justice pour informer sur les droits des victimes, sur les peines encourues et les obligations pour les mineurs auteurs de délits ;
- ▶ Enfin, des actions de soutien personnalisé visant à **prévenir le décrochage scolaire** et à soutenir des élèves dans leur choix d'orientation seront déployées de manière plus ciblée. Elles concerneront en priorité :
 - Les élèves des six classes relais du Département, implantées dans 6 collèges (élèves du 2^d degré entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages : absentéistes, problèmes de comportements violents, extrême passivité dans les apprentissages, décrocheurs...) ;
 - Une communication et des accompagnements ciblés en direction des enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance ou dans le cadre de la prévention spécialisée pour certains jeunes ;
 - Une expérimentation auprès d'un collège d'une prise en charge globale et transversale, faisant intervenir plusieurs institutions (Direction départementale des Collèges, équipes de prévention spécialisée, services départementaux de l'Education nationale etc.) autour des problèmes de violences (actions de prévention, aménagements, projets innovants, accompagnement des enfants de l'ASE,...) en y intégrant l'ensemble des acteurs départementaux ;
 - Une communication grand public, ajoutée à la communication existante en direction des équipes éducatives, favoriserait la lisibilité de l'offre éducative et l'attractivité du Département ;
 - La valorisation de la réussite scolaire, notamment par l'organisation de cérémonies destinées aux lauréats du brevet mention TB et leurs familles.

#2 Faire rayonner le département du Val d'Oise comme territoire d'expérimentation et d'innovation

Créer les meilleures conditions d'étude, d'épanouissement et de travail au sein des collèges au travers de projets d'évolution des espaces scolaires ; adapter le parc scolaire aux évolutions sociodémographiques du département du Val d'Oise et garantir les meilleures conditions d'accueil et d'études pour les élèves et les personnels, tels sont les défis à relever sur la mandature.

- ▶ Il sera tout d'abord organisé une cérémonie de **remise des prix des collèges lauréats à l'Appel à projets éducatifs innovants (APEI)**.
- ▶ Au-delà de la réflexion liée à la mise en place d'une nouvelle architecture du système d'information des collèges, l'accompagnement et l'accélération de l'innovation pédagogique par la poursuite d'expérimentations et de challenges inter-établissements constituera un axe fort de la politique d'équipement du Département menée auprès des 111 collèges en s'appuyant sur :
 - La généralisation des **web médias** dans tous les établissements pour favoriser l'apprentissage de l'oralité ;
 - Le déploiement des **équipements robotiques** dans tous les collèges pour favoriser l'acculturation au codage et leur participation plus large au challenge départemental Vobot, lequel pourrait être organisé à l'échelle nationale, voire européenne ;
 - La mise à disposition dans tous les collèges d'au moins quatre **mallettes mobiles d'Ipads** pour encourager des pédagogies renouvelées ;
 - Un accès renforcé à l'achat d'applications numériques en lien avec le programme **Educate** d'incubation de start-up Edtech sur le territoire.

Il s'agit ici de développer une préformation aux métiers du numérique.

- ▶ Un ensemble de manifestations à rayonnement départemental pourra enfin utilement contribuer à la stratégie de rayonnement du Département, à travers notamment :
 - La mise à l'honneur des producteurs locaux : les journées « Manger local ! » au cours desquelles un challenge « production de repas » avec des paniers produits localement aurait lieu entre collèges, lycées EHPAD, ESMS avec choix du jury (chefs connus) ;
 - Le « **Trophée des Chefs** » : concours culinaire départemental, qui pourrait être élargi dans son format aux autres départements franciliens ;
- ▶ « **Collèges à l'honneur** » dans des sites emblématiques adaptés du département alternant le château de La Roche-Guyon, l'abbaye de Royaumont, l'Île de loisirs,... ;

- L'organisation d'une **chasse aux trésors dans le département visant à faire connaître ses sites patrimoniaux** (ex. de la prochaine édition de Vobot) ou le cas échéant, une enveloppe fléchée à l'usage de chaque collège permettant d'encourager la visite de classes sur ces sites remarquables pour que chaque collégien en ait au moins visité un au cours de sa scolarité.

#3 Favoriser le lien avec les entreprises et le monde socio-économique

Un axe de la politique éducative du Département est d'ores et déjà consacré à la découverte des métiers et des formations supérieures, pour donner aux collégiens des exemples concrets destinés à les accompagner dans leur orientation et à donner du sens à leur investissement dans leur réussite scolaire. Le Département mobilise à cet effet le tissu économique valdoisien, à travers les réseaux d'entreprises (MEVO ET CPME) et chambres consulaires, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur (ESSEC, Sciences-Po Saint-Germain, CY Tech, le fablab académique Labboîte notamment).

Le Département s'appuie également sur son partenariat fort avec la Préfecture d'Osaka pour proposer des actions visant à l'ouverture internationale des collèges et des collégiens, qui doivent à terme créer des liens bilatéraux d'établissement à établissement.

Dans cette même trajectoire, les dispositifs d'ouverture des collégiens sur le monde seront renforcés d'ici 2027 en créant des **challenges en langues vivantes** inter-établissements ou en privilégiant des **appariements avec des classes** d'autres pays.

Par ailleurs, le Département explorera toutes les opportunités de création de richesse et d'emploi à forte valeur ajoutée pour le territoire, qui pourraient découler de l'implantation et de la structuration en Val d'Oise de filières émergentes, notamment dans les métiers du numérique et également celle des technologies de l'éducation que le Département impulse avec le projet EDUCATE France, en partenariat étroit avec CY Université. L'ambition est bien d'infuser au cours de cette nouvelle mandature et au sein de nos 111 établissements, une véritable **culture de l'innovation pédagogique** en offrant aux start-up un véritable terrain d'expérimentation de leurs applications dans leurs murs.

#4 Une action culturelle ambitieuse en direction des collèges du Département

Parce que l'action menée auprès des collèges sur l'enseignement artistique et culturel rencontre un vrai besoin, l'objectif de la mandature sera d'organiser la couverture intégrale des collèges Valdosiens à travers les nouveaux dispositifs suivants :

- **Organiser des résidences en collèges de la Micro-Folie mobile** acquise par VO Numérique, en faire un outil au service de la découverte artistique et de la réussite éducative et une porte d'entrée vers les musées et centres d'art du territoire ;
- Monter en lien avec la Bibliothèque départementale du Val d'Oise et les Archives départementales, des **partenariats** formalisés avec les centres de documentation et d'information des collèges, soutenir la constitution et le renouvellement des collections ; prêter des outils d'animation (par exemple : organiser la tournée dans tous les collèges du Département d'une exposition annuelle proposée par la Direction de la Culture et la Direction des Archives) ;
- Proposer des **formations aux enseignants** de l'Académie de Versailles sur l'usage des ressources historiques et patrimoniales valdoisiennes (DAD) ;
- Intégrer les nouvelles orientations stratégiques départementales dans les thématiques de **résidences artistiques** : prévention des violences au collège, égalité femme-homme, valeurs républicaines... en lien notamment avec les fonds documentaires détenus par les archives ;
- Augmenter les **visites des sites** patrimoniaux départementaux par les collèges pour que chaque collégien ait visité au moins un site dans son parcours scolaire. Pour ce faire, créer un dispositif d'aide annuelle pour financer un ou deux bus par collège pour se rendre dans un site culturel ;
- Déployer une politique culturelle volontariste autour de la petite enfance, mêlant présence artistique, formation des acteurs de la **petite enfance** et sensibilisation des familles, en s'appuyant sur des acteurs du territoire experts et déjà actifs sur le sujet (ACTA, Théâtre de la Vallée notamment) ;
- **Coordonner** et travailler à la convergence des politiques d'éducation artistique et culturelle des différentes collectivités en fonction de leurs publics d'intervention, en lien avec le Rectorat de l'élémentaire au second degré ;
- Envisager des **résidences d'artistes permettant des jumelages culturels** EPHAD/collège voire EPHAD/MECS à l'occasion desquelles les équipes artistiques accompagnent la rencontre intergénérationnelle et tissent les liens en faisant collaborer les personnes âgées et les jeunes autour de projets culturels et mémoriels.

#5 Faire du développement de la pratique sportive en dehors du temps scolaire un objectif fort de la mandature

La perspective des JO 2024 constitue un formidable levier de mobilisation des collégiens. A cet égard, et en complément d'un ensemble d'actions d'ores et déjà mises en œuvre et issues du plan d'actions proposé dans le cadre du groupe Education de la

démarche JO 2024 pilotée par le Département, nous souhaitons, d'ici 2027 :

► **Créer un « Pass'Sport » pour les collégiens**

Ce dispositif pourrait s'appuyer sur un soutien financier directement fléché sur les clubs à l'appui du nombre de collégiens inscrits à une activité sportive dans un club. Cette réflexion a été menée en lien avec l'UNSS, la DSDEN, la DEC et les clubs afin de créer les passerelles entre le monde sportif et les collégiens, et assurer une cohérence et un maillage territorial qui puissent garantir la continuité de la pratique sportive pour le jeune ;

► **Renouveler l'opération « Un Champion au collège »**

Elle s'appuie sur l'intervention, le témoignage et l'initiation effectuée par des sportifs de haut niveau Valdoisiens auprès de jeunes collégiens. L'objectif est bien de susciter chez les jeunes l'envie de pratiquer un sport, de s'identifier à des personnalités incarnant la réussite sportive et dont le parcours pourrait susciter les mêmes aspirations ;

► **Impliquer les collégiens dans le dispositif « Génération 2024 », Jeux du Val d'Oise et Impact 2024**

Autour de l'évènement que constituera le passage de la flamme Olympique dans le Val d'Oise, il est proposé aux collégiens de bénéficier de tous les dispositifs participant à la dynamique des JOP de Paris 2024 et d'être acteurs des événements se déroulant sur la journée olympique (jeux du Val d'Oise) à l'initiative du CDFAS ou les préparer à être volontaires des JO 2024 (opération Impact 2024) ;

► **Soutenir la création d'un collège « sport » au CDFAS**

L'idée vise à favoriser la pratique sportive, détecter les jeunes à fort potentiel afin d'aménager leur emploi du temps et leur permettre de concilier sport et études dans l'enceinte du CDFAS qui incarne l'excellence sportive et le sport de haut niveau.

#6 Renforcer nos actions à destination de nos publics prioritaires en lien avec nos compétences sociales

En 2017, il a été fait le constat que la moitié des ménages Valdoisiens avaient un niveau de vie inférieur à 1 789 euros par mois (niveau de vie médian INSEE). Ce niveau, s'il est proche de la moyenne nationale (1 759 €), est inférieur au niveau de vie des autres départements de l'Académie de Versailles et nettement inférieur au niveau francilien (1 936 €). Parallèlement, les 10 % de personnes les plus modestes de la population valdoisienne ont un niveau de vie inférieur à 883 euros par mois (1^{er} décile). Ce niveau est, en revanche, inférieur à la moyenne nationale, traduisant la présence dans le département de ménages en grande difficulté économique. En outre, 33 % des élèves du Val d'Oise sont sco-

larisés dans les 35 établissements en Réseau d'éducation prioritaires dont 28 en REP et 7 en REP+.

► Un travail de proximité plus étroit sera mis en place visant notamment à **améliorer l'information auprès des familles** sur des dispositifs tels que l'inclusion (handicap/ classes Ulis, classes professionnelles Segpa) en rapprochant les équipes d'instruction de la campagne Rest'O collège, des familles. Cette action pourra prendre la forme de permanences d'agents instructeurs Rest'O collège et des bourses des collégiens dans l'enceinte des collèges identifiés ou en lien avec les Services sociaux du Département, en les mobilisant dans le cadre du bus « France services » destiné à traiter la demande sociale au plus près des Valdoisiens ;

► **L'intervention conjointe des services départementaux** (équipes de prévention spécialisée, services sociaux, équipes Rest'O collège) sera privilégiée lors des opérations portes ouvertes dans les collèges, afin de mieux identifier les actions spécifiques à mener en faveur de nos publics prioritaires (enfants de l'Aide sociale à l'enfance, actions de coaching individuel, mentorat en mathématiques) ou en faveur des collégiens multi-exclus, ou grands décrocheurs dans le cadre des classes relais, dans ou hors les murs à partir de notre programme d'actions éducatives ;

► Enfin, dès la rentrée de septembre 2022, un appel à projets expérimental destiné à offrir à 5 établissements classés en REP ou REP+ la fourniture de **petits déjeuners le matin** pourrait être mis en œuvre rapidement, facilitant l'appropriation par les collégiens de leur établissement en lieu de bien-être et de sécurité pour leur permettre « d'apprendre » dans de bonnes conditions.

#7 S'appuyer sur la dynamique du projet AGORALIM pour développer les circuits courts dans l'approvisionnement de nos restaurants scolaires

Nous souhaitons, de 2022 à 2028, renforcer la politique de qualité alimentaire mise en œuvre dans les restaurants scolaires, en lien avec le projet AGORALIM en renforçant le lien entre « bien manger » et « bien produire ». Cela passera par l'apport de produits locaux en circuits courts et en lançant diverses initiatives contribuant à impliquer les établissements dans cette stratégie d'amélioration de la qualité nutritionnelle et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

5 axes seront mis en avant sur la mandature :

► Développer une politique d'achat de proximité en structurant nos filières d'approvisionnement pour atteindre 50% de produits durables d'ici 2024 dont 20% de Bio. Réduire de 60% les produits ultra transformés - en circuits courts et en produits

issus de l'agriculture biologique - et proposer des produits de qualité (produits labellisés, laitage fermier, limiter les sources d'approvisionnement éloignées) ;

- ▶ Améliorer la gestion de nos productions en réduisant la surproduction et en développant une production culinaire durable (mise en place d'outils de pilotage informatisé de la production (GPAO), déploiement des distributeurs de plateaux Turboself, Plateforme relation fournisseurs...), des grammages adaptés et des équipements modernisés ;
- ▶ Former nos équipes de restauration dont les effectifs seront « sanctuarisés », avec un plan de formation et la création d'une « Ecole des Chefs » en les fidélisant grâce à une politique de rémunération adaptée ;
- ▶ Penser « le restaurant de demain » en modernisant l'environnement des espaces de restauration, et en intégrant des matériels de cuisson permettant l'optimisation de la charge de travail ;
- ▶ Promouvoir des actions éducatives autour du développement durable : par la mise place d'actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire ainsi que des actions autour de l'analyse de ce que les collégiens consomment au quotidien, et notamment :
 - Intervenir auprès des publics collégiens en difficulté grâce à des ateliers cuisine ;
 - Intégrer le collégien à son territoire par l'alimentation en s'appuyant sur des appels à projets tels que « les Explorateurs de Saveurs » ;
 - Accompagner les collèves dans le développement de petits déjeuners proposés aux collégiens, ciblant les zones REP et REP+ du département.

S'épanouir en Val d'Oise

*Les enjeux de diffusion de la culture auprès des **publics fragiles** constituent la priorité première de l'action départementale en matière culturelle que les équipes auront à cœur de porter sur un grand nombre de dispositifs d'actions.*

#1 Sur le lien culture-handicap : poursuivre une démarche exemplaire

- ▶ En poursuivant la collaboration exemplaire en Île-de-France avec les acteurs ressources du territoire (Théâtre du Cristal et Mesh, en particulier) ;
- ▶ En poursuivant la formation des partenaires culturels et des partenaires du champ social sur les questions liées au handicap et à l'accessibilité de l'offre culturelle et la pratique artistique pour les personnes en situation de handicap ;
- ▶ En sensibilisant et en accompagnant les collectivités locales pour qu'elles rejoignent la démarche ;

- ▶ En rendant accessibles nos sites culturels départementaux (obtention des labels tourisme & handicap) et en élargissant l'offre à destination des publics en situation de handicap - démarche d'exemplarité.

#2 Sur le lien culture-Aide sociale à l'enfance : amplifier la diffusion de l'offre et mailler le territoire

- ▶ En poursuivant le travail de présence et de pratiques artistiques multiples à la Maison départementale de l'enfance, en lien avec la Direction de l'Offre médico-sociale et la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille ;
- ▶ En développant, en lien avec la Direction de l'Offre médico-sociale, les expérimentations en Maisons d'enfants à caractère social pour aboutir, à la fin du mandat, au jumelage de chaque MECS avec une structure culturelle du territoire ;
- ▶ En accompagnant la formation des deux côtés : la sensibilisation à l'action culturelle pour les acteurs de l'Aide sociale à l'enfance et la sensibilisation aux enjeux rencontrés dans les MECS pour les acteurs culturels.

#3 Sur l'accès à la culture des seniors : mettre en place des laboratoires pour identifier des solutions pertinentes et durables

- ▶ En travaillant sur des projets culturels intergénérationnels (notamment petite enfance) ;
- ▶ En développant le lien entre les EPHAD/maisons d'autonomie et les structures culturelles du Département en ayant une « démarche laboratoire » qui pourra, une fois le format idoine identifié, se diffuser plus largement ;
- ▶ En organisant des offres en lien avec la Micro-folie mobile dans les maisons d'autonomie / EPHAD ;
- ▶ En travaillant à une offre « pass'Culture » pour les seniors.

#4 Sur la petite enfance : déployer une politique culturelle volontariste

- ▶ En s'appuyant sur des acteurs du territoire déjà actifs sur le sujet (ACTA, Théâtre de la Vallée notamment) ;
- ▶ En formant les professionnels de la petite et toute petite enfance et en positionnant les établissements d'accueil comme relais et acteurs de cette démarche (travailler avec la PMI) ;
- ▶ En impliquant et accompagnant les parents.

Par ailleurs, le Département se situe à une échelle particulièrement pertinente pour mettre en place

des politiques culturelles fortement diffusées dans les territoires. A cet égard, le Département entend ainsi élaborer, renforcer et animer des réseaux territoriaux dans le champ culturel pour coordonner les actions des acteurs, assurer l'équité de l'offre culturelle et éviter les « zones blanches » par :

#5 L'affirmation de l'échelon départemental pour structurer et mailler le territoire en favorisant les actions à destination des publics prioritaires

- ▶ En accompagnant la mutualisation des moyens au sein du territoire en encourageant les co-productions, en favorisant les tournées territoriales (soutien à la diffusion) et les projets rassemblant plusieurs acteurs à l'échelle départementale ;
- ▶ En soutenant la mise en place ou mise à disposition de structures culturelles itinérantes / dispositifs itinérants (ex : cinéma itinérant dans le Vexin, Micro-folie mobile, caravanes/ tiny houses pour le spectacle vivant ou les arts plastiques) ;
- ▶ En renforçant l'implantation des sites culturels départementaux (abbaye de Maubuisson, château d'Auvers-sur-Oise et Maison du Docteur Gachet, Musée Archéologique, Musée de l'Outil) dans les réseaux culturels territoriaux pour développer les collaborations et les positionner comme des pôles d'initiatives culturelles moteurs d'actions territoriales ou de rayonnement.

#6 Son positionnement comme un pôle ressource au service du territoire

- ▶ En développant des résidences territoriales d'artistes pluridisciplinaires co-construites avec les intercommunalités (voire les communes) en fonction d'enjeux culturels ou sociétaux identifiés conjointement ;
- ▶ En mettant en œuvre une plateforme d'ingénierie culturelle pour les communes de moins de 5 000 habitants pour les accompagner sur le montage de projets culturels, co-construire les actions et mutualiser les moyens, et les mettre en lien avec les acteurs culturels ressources sur le territoire ;
- ▶ En se positionnant comme un pôle ressource pour les élus et services des communes et EPCI sur les questions culturelles, développer le recours à l'expertise de ses services sur les musées, sur le patrimoine classé, sur les fouilles archéologiques ;
- ▶ En s'appuyant sur les futures Archives départementales, investissement emblématique d'environ 30 millions d'euros. Avec une vocation à être un lieu de consultation pour les associations,

les particuliers et les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les Nouvelles Archives départementales offriront comme aujourd'hui un point central de ressources dans une logique de mutualisation territoriale à travers :

- Un portail mémoriel pour toutes les communes, notamment pour des ressources généalogiques et iconographiques numérisées plébiscitées par les internautes ;
- La collecte des archives anciennes de certaines communes (strate démographique de 2 000 à 5 000 habitants par exemple) et assurer leur mise à disposition du public ;
- Une offre de service en matière d'archivage électronique.

#7 Le développement des partenariats public-privé

- ▶ A l'instar de la Fondation Royaumont, en accompagnant le lien avec les acteurs culturels du territoire partageant ces mêmes valeurs vers la co-construction de projets ;
- ▶ En constituant une plateforme d'ingénierie patrimoniale destinée aux propriétaires particuliers de Monuments Historiques à partir de laquelle ils pourraient avoir accès aux informations relatives aux financements possibles, aux dispositifs fiscaux, outre l'accès à une base de données des artisans d'art et autres prestataires spécialisés.

Enfin, faire le choix de développer la culture doit contribuer au renforcement de l'attractivité du Val d'Oise :

- ▶ En s'appuyant sur un rayonnement extra-francilien sur des événements à large portée médiatique comme l'exposition « Van Gogh à Auvers » en 2023 (Musée d'Orsay et Van Gogh Museum d'Amsterdam) ;
- ▶ En accompagnant le château de La Roche-Guyon dans son objectif d'accueillir 100 000 visiteurs annuellement ;
- ▶ En repositionnant l'offre du château d'Auvers autour de « Van Gogh et les peintres de son temps » ;
- ▶ En menant, en lien avec toutes les communes et tous les territoires, une action volontariste de mise en valeur de notre patrimoine autour du triptyque « rénover, valoriser, faire vivre » ;
- ▶ En ciblant des propositions d'offres culturelles pour les délégations sportives étrangères présentes en Val d'Oise à l'occasion des Jeux Olympiques ;
- ▶ En développant une réelle politique marketing et de relation clients dans les sites culturels Valdoisiens permettant de maximiser la fréquentation et la satisfaction des publics.

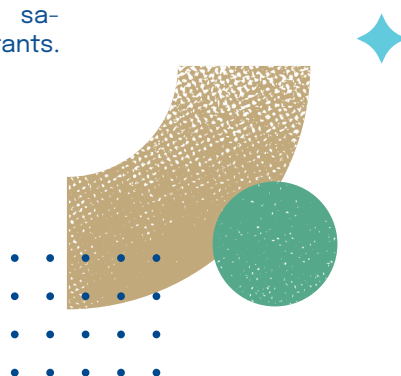
Être en sécurité en Val d'Oise

Renforcer l'appui aux territoires en matière de sécurité

- **Créer un Centre départemental de supervision (CSU)** au service des territoires ruraux, en partenariat avec les communes et intercommunalités rurales, ou les communes péri-urbaines disposant déjà de caméras sur leur territoire ou portant un projet de déploiement de caméras et permettant de raccorder les flux vidéo à ce CSU. Une offre d'ingénierie destinée aux communes sur ces sujets, en lien avec VO Numérique qui déploie la fibre noire, sera en mesure d'accompagner le Département sur les choix techniques à privilégier et sur la couverture de ses propres sites (collèges, sites sociaux, culturels et centres d'exploitation routiers) ;
- Renforcer la politique départementale d'aides aux communes et notamment **le soutien au développement des polices municipales, de leurs locaux, l'acquisition de véhicules et la mise en place de dispositifs de vidéoprotection** ;
- **Prévenir et mettre en œuvre des dispositifs de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages** ;
- Le Département veut accentuer sa lutte contre les dépôts sauvages en agissant à la fois en matière de prévention et de sensibilisation en lien avec les syndicats de gestion des déchets et au travers du soutien, notamment financier, aux territoires confrontés à ces nuisances qui dégradent le cadre de vie et peuvent engendrer des risques sanitaires et environnementaux importants.

A cet égard, **un plan global de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages** sera mis en œuvre d'ici 2028, s'appuyant sur les actions suivantes :

- La mobilisation de marchés de ramassage et de collecte des déchets ;
- La mise en œuvre de divers dispositifs de limitation d'accès et de pièges photographiques sur les sites régulièrement impactés (routes et forêts départementales) ;
- Le déploiement d'un pool de caméras mobiles ;
- La promotion du dispositif de soutien financier pour la résorption des dépôts sauvages à destination des collectivités valdoisiennes dont l'instruction des demandes est coordonnée avec la Région et son fonds propreté ;
- Des actions d'information et de mise à disposition de ressources à destination des communes ;
- Le développement d'un partenariat avec le groupement de la Gendarmerie du Val d'Oise pour un accompagnement des collectivités dans le dimensionnement et la coordination des programmes d'aménagement en relation avec ses référents sûreté.



Prévenir la délinquance, défendre les valeurs de la République et promouvoir l'égalité femmes-hommes

- Renforcement de l'action du Département en matière d'aide aux victimes et d'accès au droit : le Département impulse de nombreuses actions en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes avec une attention particulière portée aux publics les plus vulnérables (mineurs, femmes victimes de violences). Ces actions seront renforcées en direction d'autres publics fragiles en charge du Département, comme les personnes âgées et en situation de handicap ainsi que sur des territoires où l'offre de service est moins importante (territoires ruraux comme le Vexin notamment) ;
- Accélération de la mise en œuvre du Plan départemental de prévention et de **lutte contre la radicalisation** : le Département a voté en décembre 2020 une nouvelle stratégie de prévention de la radicalisation avec comme grandes mesures prioritaires :
 - L'adoption d'une charte de la laïcité et les valeurs républicaines ;
 - Le renforcement des actions éducatives en matière de promotion des valeurs républicaines pour les collégiens (notamment le lancement d'une action de théâtre-forum sur la valeurs de la république et la laïcité en direction des 111 collèges du Val d'Oise) ;
 - La formation des professionnels du département sur la prévention de la radicalisation ;
 - La mise en place de procédures de signalement en lien avec les opérateurs sociaux du Département (sensibilisation de l'ensemble des équipes de prévention spécialisée sur ce sujet) ;
 - Le suivi des dynamiques de communautarisme et de montée du fait religieux sur le territoire en lien avec les services de l'État.

Le Département devra également mettre en œuvre des mesures de sensibilisation auprès de ses propres personnels sur la question de la laïcité et nommera à ce titre un référent dédié au sein de la Collectivité ;

- Poursuite de la mise en œuvre de la **stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2020-2023** : dans la continuité de son engagement précurseur et volontariste en la matière, le Département met en œuvre une stratégie globale en faveur de l'égalité femmes-hommes avec des actions qui seront renforcées au cours de la prochaine période. Cette stratégie sera renforcée, notamment en matière d'éducation à l'égalité filles-garçons, en renforçant les actions éducatives sur cette thématique en direction des collégiens ainsi que la prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire ;
- Intensification de la **prévention et la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales** (favoriser l'accueil d'urgence des femmes victimes dans le parc de logements sociaux, renforcer la mise à disposition des Téléphones Grave Danger...), avec la prise en compte de la problématique des enfants co-victimes ;
- Enfin, le Département adoptera un plan spécifique concernant la **prévention et la lutte contre la prostitution des mineurs**, fléau croissant dans notre département.

Soutien et modernisation des moyens des Sapeurs-Pompiers

- Le plan pluriannuel d'investissement permettra tout particulièrement de poursuivre le programme de modernisation des casernes, véhicules, équipements à destination des pompiers du Val d'Oise de 2022 à 2028.





PARTIE 3

Le Département, la Collectivité qui bâtit l'avenir du Val d'Oise

LE VAL D'OISE RÉUSSITE

Investir pour l'éducation

PAGE 38

Investir pour l'excellence

PAGES 39 > 41

Investir pour les mobilités

PAGES 42 > 43

Investir pour l'éducation en Val d'Oise

Alors que le Val d'Oise, contrairement à d'autres départements franciliens, subit une forte poussée démographique, de l'ordre de 1200 à 1600 collégiens de plus chaque année, le Département a créé un observatoire destiné à anticiper les capacités d'accueil nécessaires. A l'aune des préconisations qui en sont issues, **le Département s'engage, dans le cadre de cette nouvelle mandature, à lancer un véritable « plan Marshall »**, sans précédent, portant sur la construction de 6 collèges neufs, à livrer à l'horizon 2025 et la restructuration de 2 collèges par an, soit un effort global **de 435 M€**.



Investir pour l'excellence en Val d'Oise

CPER 2020-2027 et fonds européens : financer les projets structurants du Val d'Oise

Le Département mettra tout en œuvre pour que les projets majeurs du Val d'Oise puissent bénéficier du financement par le FS2I pour la quatrième année consécutive, par le CPER 2021-2027, notamment sur les volets enseignement supérieur et culture, par le Plan Val d'Oise annoncé par le Premier Ministre le 7 mai dernier, et par la nouvelle campagne de fonds européens et le Contrat de relance signé pour les années 2021-2022 y compris son volet de relance européen REACT-EU.

Ces financements devraient ainsi contribuer à l'accélération de nouveaux projets très structurants pour le territoire :

- ▶ La livraison du centre aquatique de Saint-Leu Taverny ;
- ▶ La restauration de l'abbaye de Royaumont ;
- ▶ Le projet d'installation du Centre national des arts de la rue et de l'espace public ;
- ▶ **L'implantation d'un équipement culturel majeur à l'est du Val d'Oise qui pourrait inclure une Philharmonie des enfants ;**
- ▶ La reconstruction de l'Ecole nationale supérieure d'art de Cergy-Paris ;
- ▶ La construction d'un nouveau lieu de musiques actuelles (Forum 2) ;
- ▶ La construction de laboratoires de recherche à Neuville-sur-Oise ;
- ▶ La construction du Pôle international CYTECH sur le site de Hirsch, enfin une cité scolaire à vocation internationale.

Poursuivre son appui à la constitution d'un pôle universitaire de référence en l'accompagnant sur le volet immobilier

- ▶ De 2022 à 2028, le Département **accompagnera les projets de développement de CY Campus**

Paris Cergy Université en visant un classement dans le top 100 des universités mondiales, en s'appuyant fortement sur les financements du CPER dont est dotée l'université (108 M€) comprenant les projets situés dans le Val d'Oise (91 M€) et les Yvelines (17 M€) et à parité avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ;

- ▶ Le Département soutiendra la réinstallation de l'Ecole d'Art (ENSAPC) dans le parc François Mitterrand en lui apportant un financement affiché à hauteur de 6 M€ et en apportant au projet l'emprise foncière du terrain de l'ESSEC, que le Département s'est engagé à compenser à surface égale dans le cœur de l'agglomération de Cergy ;
- ▶ Le Département apportera également son appui, à hauteur de 5 M€, à la construction de CY Tech Apprentissage sur la parcelle Hirsch, propriété du Département, dont les modalités resteront à préciser, dans une conception d'aménagement global du Campus à même de renforcer l'attractivité du Val d'Oise pour les étudiants (spécificités des formations Ingénierie et Design, logements performants, offre sportive et culturelle riche et atypique à travers l'Île-de-loisirs, parcours voies cyclables, proximité des espaces verts, prise en compte des exigences du développement durable) ;
- ▶ Nous soutiendrons, enfin, l'implantation d'envergure régionale du Campus Sécurité à Argenteuil, destiné à proposer des parcours de formation à très forts taux d'insertion professionnelle.

Renforcer le rôle du Département dans la mise en tourisme de nos territoires et de nos sites culturels

S'appuyant sur la diversité de son territoire, le Département jouera un rôle de développeur territorial et s'est doté à ce titre d'une stratégie de développement du tourisme qui s'attache avant tout à faire des destinations du Val d'Oise (Vexin, vallée de la Seine, vallée de l'Oise, Roissy-Carnelle, forêt de Montmorency) des incontournables du tourisme & loisirs des Franciliens et des touristes internationaux.

À ce titre, le Département et son agence Val d'Oise Tourisme : accompagnent la construction de l'identité touristique de ces destinations et leur promotion auprès des clientèles franciliennes, soutiennent la progression des capacités d'hébergement touristique sur l'ensemble du département, secteur économique de premier plan, et source de recettes directes et d'emplois.

Pour favoriser ce développement, le Département appuie les territoires dans leur mise en tourisme à travers des dispositifs de soutien financier, du lobbying auprès des échelons régionaux et nationaux.

De 2022 à 2028, nous agissons pour :

- ▶ **Développer une offre d'appui en ingénierie** et un accompagnement de projets de développement touristique à destination des EPCI et des offices de tourisme du territoire (étude d'opportunité, diagnostic et proposition de plan d'action sur des sujets touristiques ciblés etc.) ;
- ▶ Lancer une **étude fine auprès des clientèles** qui fréquentent les sites culturels et de loisirs du Val d'Oise pour « pousser » de nouvelles offres directement connectées à leurs envies (construire des parcours clients sur l'impressionnisme, sur l'expérience d'un parcours de visites fluviales etc.) ;
- ▶ **Développer le tourisme fluvial doux** et le « boat and bike » à destination des touristes dans la vallée de l'Oise (Auvers-sur-Oise, L'Isle-Adam, Pontoise) ;
- ▶ Proposer un moteur expérientiel qui permette aux **clientèles franciliennes** de cibler leur séjour en Val d'Oise avec des offres packagées sur la culture (visite d'un site culturel et spectacle dans un lieu emblématique, adossés à un séjour en gîte étoilé) ou l'offre de loisirs (offre à l'Île de loisirs ou parc de loisirs de Magny-en Vexin etc.) ;
- ▶ Développer des **offres spécifiques** à l'approche des grands événements (offre hébergement et sites de visite) à l'adresse des tour-opérateurs ;

▶ Approfondir l'offre **Val d'Oise Family** sur les sites départementaux autour d'offres à destination et adaptées aux familles (escape games, parcours-jeux, etc.) ;

▶ Travailler l'image touristique du Département autour du « Slow » tourisme : prendre son temps pour vivre des expériences qui rompent avec le rythme du quotidien et qui font appel aux sens, à l'émotion et aux rencontres et **développer le tourisme vert**, en s'appuyant sur les espaces naturels d'ampleur et de grande qualité (1900 km sur les 2365 que comprend le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée PDIPR) ;

▶ Développer la **véloroute Paris-Londres** et plus récemment la **Seine à vélo** à travers l'itinéraire Paris-Honfleur en misant sur des itinéraires de découverte du patrimoine, des productions locales, de la gastronomie et de l'artisanat.

Cette stratégie sera revue fin 2022 à la faveur du nouveau Schéma départemental du tourisme pour mieux cerner encore ses actions, cibler et soutenir les projets de développement des territoires pensés avec une forte ambition touristique et adapter les dispositifs qui permettront de faire progresser le nombre de séjours et de visites dans le département pour en maximiser les retombées économiques.

Sur ce dernier volet, il est déjà proposé, dès 2023, d'élargir aux entreprises le périmètre des projets soutenus dans le cadre des Trophées de l'innovation touristique (aujourd'hui exclusivement réservés aux particuliers, associations et collectivités locales) en s'adossant à l'appel à projets piloté par le Comité régional du tourisme (CRT) qui lui seul est en mesure de les financer.

De plus, en pleine cohérence avec ses ambitions en matière de culture, le Département fait de la mise en tourisme et de l'augmentation de la fréquentation de ses sites de visite un enjeu majeur pour les 6 prochaines années. Il compte s'appuyer sur un système de billetterie en ligne et un CRM (gestion



de la relation client) de bon niveau, partagé par tous les sites culturels départementaux, afin de mieux connaître la typologie et les pratiques des visiteurs, de maximiser la fréquentation des sites par une politique marketing ciblée et d'améliorer le niveau de satisfaction usager en lien avec Val d'Oise Tourisme.

Le volet évènementiel, à la faveur de la Coupe du monde de rugby (2023), de l'exposition « Van Gogh à Auvers » aux Musées d'Orsay et Van Gogh Museum d'Amsterdam (printemps 2023) et des JO 2024 devrait tenir une place importante dans le prochain Schéma de développement touristique à l'appui de ce qui a été décrit plus haut.

Soutenir une ambition scolaire et sociale forte à l'Est du Département par la création d'un équipement d'excellence : la cité scolaire internationale Triangle de Gonesse

L'annonce de la création d'une cité scolaire d'excellence sur l'Est du Département par le Premier Ministre, à vocation internationale, s'appuyant sur un équipement pouvant accueillir 600 élèves en collège et 1500 élèves en lycée, dont 300 en voie professionnelle, doit permettre de poursuivre les efforts des équipes afin de fluidifier les parcours, en évitant les ruptures et d'offrir un continuum scolaire afin d'améliorer les taux d'accès des élèves de ce territoire au post-bac, notamment des élèves de la voie professionnelle. Ce projet, fortement relié au projet AGORALIM, soutient une ambition sociale et scolaire forte puisqu'il participera à valoriser un territoire fragilisé. La construction d'un internat pourrait être un levier supplémentaire pour attirer des publics divers et favoriser la mixité scolaire et proposer aux jeunes du territoire des parcours sécurisés.

Faire du Val d'Oise une vitrine de la formation des athlètes de haut niveau, en particulier, sur son site du CDFAS dans la perspective des JO 2024

L'accompagnement des athlètes de haut niveau sera une composante majeure de l'image d'excellence du Val d'Oise, notamment à travers les mesures suivantes :

- ▶ Par l'extension, et le changement de nom du CDFAS, qui pourra, à l'automne 2023, bénéficier d'un centre de formation des sportifs de haut niveau totalement restructuré et étendu dans son offre d'hébergement, de restauration, de remise en forme, des locaux administratifs et salles de formation ;
- ▶ Par les activités de recherche et d'innovation du CDFAS qui s'y déroulent, sur la santé des athlètes de haut niveau et par l'émergence de nouvelles pratiques ;
- ▶ Par le maintien du dispositif d'accompagnement d'un groupe de sportifs de haut niveau en lien avec les comités et les clubs de haut niveau (maximum 15 par an) ayant déjà obtenu des résultats internationaux mais également des jeunes sportifs en devenir, détectés par les comités en tant que jeunes sportifs à fort potentiel. Outre l'accompagnement financier, cet accompagnement pourrait s'envisager par la suite sur d'autres volets : social, scolaire ou d'accès à l'emploi. Chaque sportif détecté et proposé par le Comité de sa discipline serait auditionné sur la base d'un projet sportif et professionnel. Cette Elite sportive, vitrine du Département, devrait bien sûr se rendre disponible pour des actions éducatives voulues par le Département ;
- ▶ Par l'organisation d'un programme évènementiel d'envergure nationale ou internationale, de salons (ex : les entreprises de BTP mobilisées sur les programmes de la Solidéo au CDFAS) et de forums ;
- ▶ Par la création d'une entité englobant le CDFAS, la piscine et le stade attenants, pour en faire un Campus d'excellence sportive reconnu du niveau national et international.

Investir pour les mobilités en Val d'Oise

Accélérer la mise en œuvre du Plan vélo

L'objectif est de développer des « territoires cyclables » pour le vélo du quotidien et le vélo-loisirs. Pour y parvenir, les actions suivantes seront engagées :

- ▶ Renforcer les capacités d'ingénierie du Département (expertise, études, conduite de projets,) pour la mise en œuvre des grandes liaisons cyclables sur routes départementales (RD) qui seront priorisées en 2022 et des aménagements plus ponctuels (efficaces et peu coûteux) à rechercher systématiquement à chaque intervention ;
- ▶ Réaliser les études et travaux nécessaires au déploiement du RER Vélo régional en Val d'Oise, financé à 60% par la Région, d'ici 2025 ;
- ▶ Résorber les coupures urbaines créées par l'Oise et la Seine ou par des infrastructures ferroviaires ou routières. Le lancement d'une étude de faisabilité de réduction des coupures urbaines sur 2 sites du département dès 2022 permettra de faciliter les déplacements des mobilités douces sur le territoire. Les deux sites pressentis pourraient être le pont de Pontoise à proximité de la gare RER (RD14) et le carrefour de Ham et la RD203, en lien avec le projet du Campus international. Ces deux points de coupures urbaines se situant également sur le tracé du RER Vélo régional ;
- ▶ Apporter un appui technique du Département aux collectivités par la création d'un réseau métier entre collectivités sur la prise en compte des modes doux dans les aménagements (piétons et cycles) et développant, avec elles, des pratiques de construction de projet innovantes avec les territoires ;
- ▶ Développer des services à destinations des cyclistes : plus particulièrement pour les collégiens et les usagers des transports en commun :
 - Equiper 100% des collèges du Département d'ici 2027 de stationnements vélos et trottinettes confortables et répondant aux besoins ;
 - Expérimenter entre 2022 et 2024 des services annexes dans les collèges, tels que l'installation de casiers à proximité du stationnement vélo et l'organisation d'ateliers de réparation vélo ;
 - Poursuivre le soutien financier aux projets d'amélioration du stationnement vélo dans les pôles gares afin de favoriser les rabattements à vélo.
- ▶ Développer la pratique du vélo des agents du Département :
 - Poursuivre en 2022 l'expérimentation de la mise à disposition de vélo à assistance électrique pour des déplacements professionnels et domicile-travail et le développer sur d'autres sites du Département tel que La Palette et les sites distants ;
 - Poursuivre l'ensemble des actions visant à sensibiliser les agents avec l'organisation annuelle d'événements, de challenges ;
 - Obtenir le label employeur pro vélo avec l'amélioration des conditions de stationnement sur les principaux sites du Département et la mise en place du forfait mobilité active permettant de valoriser et favoriser les déplacements domicile-travail à vélo (ou covoiturage).
- ▶ Promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport au quotidien permettant de participer à la sensibilisation des habitants aux enjeux du développement durable :
 - Mener une campagne de sensibilisation à destination des collégiens ;
 - Organiser un colloque vélo afin de permettre à l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, associations et collectivités) d'échanger sur le développement des mobilités douces.



Réaliser une série de projets prioritaires sur le réseau routier départemental

- Reprise de l'opération de l'Avenue du Paris sur sa section Est entre la RD 301 à Groslay et la RD 84 à Bonneuil-en-France ;
- Aménagement du secteur de la Patte d'Oie d'Herblay-sur-Seine et plus particulièrement du carrefour entre la Patte d'Oie et la rue Marceau Colin ;
- Requalification en boulevard urbain de la RD311 dans les communes d'Argenteuil et de Bezons, y compris avec la création de pistes cyclables sur l'ensemble du linéaire ;
- Réalisation de la déviation de La Chapelle-en-Vexin ;
- Contribution à la sécurisation du réseau routier départemental, ainsi qu'à la protection de la grande faune, en réalisant des passages sécurisés animaliers lorsque les infrastructures départementales font obstacle au libre passage des animaux et en déployant de la signalisation anti-collision.

Se mobiliser pour les grands projets de transport permettant de mieux relier le Val d'Oise au reste de l'Île-de-France

Les déplacements du quotidien restent éprouvants pour les Valdoisiens, sur des routes congestionnées aux heures de pointe comme dans des trains et RER qui souffrent encore d'inconfort et d'irrégularités. Ainsi, le Département entend peser dans l'aménagement des transports en Île-de-France et réserve une enveloppe de 50 M€ à des grands projets régionaux de transport collectif. Les leviers d'action du Département sont toutefois limités et passent principalement par sa mobilisation stratégique et financière auprès de la Région, d'Île-de-France Mobilités (IdFM) et de l'État :

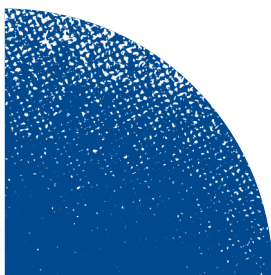
- RER : sur le RER A, continuer d'agir avec les élus de la branche Cergy et l'association Plus de Trains. Sur le RER C, obtenir les installations ferroviaires

pour permettre d'isoler la branche nord en cas de perturbation (aiguille Henri Martin). Sur le RER D, veiller à prioriser la branche nord dans les études du schéma directeur lancées par IdFM (priorité du plan d'urgence de la Région pour le Val d'Oise) ;

- Veiller à la qualité des interconnexions avec le Grand Paris Express (GPE) : arrêt de la ligne H à Saint-Denis/Pleyel (désormais soutenu par l'État, la Région, IdFM et SNCF Réseau) ;
- Soutenir mais également prioriser nos choix et nos moyens financiers sur les projets de transport à l'ouest et à l'est dans le futur volet transport du CPER (2023-2027 et au-delà) : une réflexion doit être amorcée pour prioriser les projets qui pourraient faire l'objet d'un soutien financier important du Département et donc d'une priorisation de réalisation : T11, T13, Bus entre Seine, Roissy bus, BHNS totalisent plus d'un milliard d'euros de financement théorique du Département du Val d'Oise (sur la base d'une participation de 20 %). Un choix sera nécessaire si le Département veut voir aboutir rapidement un projet d'ici 2027 ;
- Continuer à défendre le projet de la gare de la ligne 17 du GPE au Triangle de Gonesse afin de desservir ce secteur en devenir.

Transformer notre réseau routier magistral en réseau multimodal et lancer un plan de routes « intelligentes » et sûres :

- Développer des voies réservées (bus et covoiturage) : faciliter la mobilité sur les axes structurants, dans la perspective d'une expérimentation de gestion du réseau magistral par IdFM ou la Région. Le Département peut être force de proposition de développement de ces voies réservées ;
- Trouver avec IdFM des solutions efficaces de mise en relation entre covoitureurs. Aujourd'hui le développement des aires de covoiturage ne suffit plus à développer les pratiques ;
- Continuer d'innover avec la gestion dynamique d'affectation de voies.



val
d'oise
le département



PARTIE 4

Le Département, une administration 4.0

LE VAL D'OISE À L'OFFENSIVE

**Les ressources humaines, première richesse
du Département dans son action**

PAGES 47 > 48

Maintenir ou élever nos performances

PAGES 49 > 52

**Deux impératifs : qualité de service
et simplicité d'action des process**

PAGES 53 > 54

Chaque structure, qu'elle soit publique ou privée, locale ou nationale, se pose les trois mêmes questions en terme de méthodes de travail et d'organisation interne :

- Les ressources humaines sont-elles un simple « facteur de production » ou sont-elles, elles-mêmes, « productrices de facteurs », c'est-à-dire sources d'innovation, de qualité de service et de productivité ?
- Quelle est la « performance » réelle de la structure, c'est à dire quel est son niveau d'efficacité (quels sont les résultats obtenus avec les moyens déployés ou, à l'inverse, quels résultats permettent d'obtenir des moyens mis en œuvre ?) et son niveau d'efficience (combien de moyens sont nécessaires pour obtenir chaque résultat ou, à l'inverse, quel est le résultat obtenu par chaque unité de moyen mis en œuvre ?)
- La qualité de service et la simplicité des procédures sont-elles un enjeu pour la structure, peuvent-elles être améliorées compte tenu du cadre de procédure légale imposé, ou sont-elles marginales dans les résultats obtenus ?

Pour le Val d'Oise, le choix des élus départementaux est clair :

- Les compétences, les motivations et les capacités d'innovations et d'adaptation des agents de la Collectivité constituent la première richesse du Département et un élément décisif de sa capacité d'action ;
- Le niveau de performance des services départementaux, déjà élevé, doit être maintenu et encore amélioré ;
- Pour un service public aussi fondamental que celui porté par le Département, la simplicité des procédures et la qualité du service rendu à nos concitoyens, ou entre les agents et services de la Collectivité, sont des objectifs fondamentaux.

En clair, les élus départementaux veulent des agents à l'aise dans leurs missions, heureux de servir la Collectivité au quotidien, impliqués dans des procédures simples, bénéficiant d'outils performants et où chaque euro confié par le contribuable est utilisé de la façon la plus optimale qui soit, et cela dans chacune des politiques départementales.



Les ressources humaines, première richesse du Département dans son action

Une marque employeur bien identifiée

La possibilité de recruter la ressource adéquate devient un enjeu essentiel dans un contexte de concurrence accrue entre privé et public, comme entre collectivités locales en matière d'emploi. Le Département doit dès lors se doter d'une marque employeur, qui concerne autant la définition d'une « stratégie employeur » que sa mise en valeur, pour maintenir son attractivité.

- Dans cette stratégie employeur, le Département pourra capitaliser sur ses atouts (offre de formation, qualité de vie au travail, innovation) ;
- Travailler pour trouver de nouveaux leviers d'attractivité (conditions de recrutement, régime indemnitaire, qualité des locaux, évolution de carrière, mobilité...) ;
- La politique d'égalité professionnelle et le développement durable sont également des sujets sur lesquels il faudra se montrer proactif ;
- La question des passerelles entre métiers et directions sera travaillée dans cet esprit, de manière à favoriser les mobilités internes en tant que facteur de progression au sein de l'administration départementale ;
- Le préalable à la construction de cette stratégie, et également son meilleur vecteur de communication, est cependant la qualité de vie au travail ressentie par les agents du Département eux-mêmes, au quotidien. Une charte pour la qualité de vie au travail sera donc préparée dès 2022.

La nécessité d'une approche prospective

L'évolution des métiers est parfois plus rapide que la gestion des ressources humaines n'est souple. Pour rester agile, il est donc de plus en plus nécessaire d'adopter une approche prospective des besoins en métiers, en effectifs, et en compétences.

- Cela nécessite une anticipation des évolutions tant sociales, qu'économiques, industrielles, environnementales ou encore démographiques. On peut deviner que la société de demain sera plus encore qu'aujourd'hui numérique, en quête de durabilité. Elle aura muté démographiquement, et aura de nouvelles attentes sur la façon dont le service public sera rendu. Par ailleurs, il s'agira aussi d'anticiper les secteurs en tension au sein de l'administration départementale en s'appuyant sur les données relatives aux cursus professionnels choisis, qui révéleront d'éventuelles crises de vocations ;

- A partir de ces prévisions, le plan de développement des compétences sera adapté pour préparer nos cadres et nos agents aux mutations de demain et permettre au Département de rester une organisation agile. Pour cela, l'employabilité des agents, tant pour anticiper la disparition et l'évolution de métiers, que pour éviter l'usure professionnelle, doit être maintenue au maximum tout au long de la carrière. Dès lors, ce plan sera régulièrement interrogé sur la pertinence des formations proposées, de manière à vérifier sa cohérence avec les besoins identifiés. Ses axes thématiques seront révisés en tant que de besoin pour s'adapter aux évolutions des métiers recensés dans notre collectivité et en lien constant avec les directions opérationnelles. Des formations innovantes, tant par leurs contenus que par leurs méthodes, seront par ailleurs inscrites dans l'offre interne en direction des personnels départementaux.

Favoriser l'attractivité des métiers médico-sociaux au sein des équipes du Département

Les métiers du médico-social connaissent une pénurie de vocations qui a un impact concret sur les moyens que le Département peut déployer au contact des situations précaires. Un travail sur les métiers les plus en tension, ainsi que sur la marque employeur du Département paraît indispensable.

#1 Accroître le vivier d'assistants familiaux

L'accueil familial constitue le premier mode de suppléance parentale et permet de répondre aux besoins de stabilité et de sécurité de nombreux enfants. Outre le coût de l'accueil familial moins important que celui des institutions, sa souplesse et son intérêt pour les enfants sont à souligner. Il favorise l'inscription du mineur en milieu naturel et les apprentissages nécessaires à la vie en famille.

La profession est confrontée à des défis en termes d'attractivité et de reconnaissance, de plus la pyramide des âges est défavorable et indique dans le Val d'Oise que 20 % de l'effectif actuel partira à la retraite dans les 5 ans à venir.

De 2022 à 2028, nous allons :

- Explorer le vivier des assistants maternels identifiés par la PMI comme présentant un potentiel pour le métier d'assistant familial ;
- Faire découvrir le métier au grand public avec des publications sur certains canaux de communication du Département ;
- Intégrer les assistants familiaux aux actions de recrutement général menées par le Département (rencontres avec Pôle Emploi, forums de recrutements...).

#2 Développer la dominante « solidarités » dans la marque employeur du Département

Certains Départements assurent une position affirmée en matière de valeurs et de message à communiquer aux candidats potentiels. Dans un contexte de forte concurrence engendrée par la pénurie entourant certains métiers, un tel positionnement pourrait être bénéfique au Département du Val d'Oise. Nous souhaitons pour cela :

- Développer un message fort positionnant l'engagement départemental sur les solidarités ;
- Améliorer et faire connaître l'accompagnement professionnel des agents des solidarités (accompagnement individualisé et de proximité des assistants familiaux, formation et supervision des équipes ASE...).

Une proximité avec les agents des collèges et les établissements scolaires à conforter

Enjeu fort de la mandature, la proximité dans la relation avec nos collègues constitue un gage d'efficacité sur tous les sujets qui touchent à la vie de l'établissement et sur lesquels le Département est impliqué (sujets RH, gestion du bâtiment et des mobiliers, pilotage budgétaire et relations financières avec le Département, ménage et restauration, fonctionnalités, process divers). L'engagement d'un **dialogue annuel de gestion** renforcé avec les chefs d'établissement, prioritairement des collèges classés en REP et REP+, en présence de l'ensemble des directions support du Département (Direction de la Gestion Patrimoniale, Direction des Achats Publics et des Ressources, Direction des Ressources Humaines) sera mis en place.

La poursuite des actions menées en faveur de la **professionnalisation des agents des collèges** (1000 agents), de l'**amélioration de leurs conditions de travail** et de la valorisation de leurs métiers constituera également un axe structurant pour la Direction. Parmi les actions phares, seront développées :

- L'équipement de l'ensemble des agents d'entretien et de restauration en chariots de pré-imprégnation d'ici 2024, assorties des formations correspondantes, faisant du Département du Val d'Oise l'un des précurseurs en la matière sur le territoire francilien ;
- Le développement de groupements de commandes visant l'amélioration des conditions de travail des agents et l'optimisation des achats des collèges (denrées, tenues de travail et EPI et un nouveau groupement relatif aux matériels techniques et outillage) ;
- La montée en puissance de la plateforme de prêt de matériels des collèges ;
- La mise en place d'une journée de cohésion et de mise en valeur de nos personnels intitulée « Nos agents à l'honneur » ;
- Enfin, un accès aux sites intranet du Département sera facilité pour les agents de collège, notamment par le développement d'accès via des smartphones.



Maintenir ou élever nos performances

Au cours du mandat écoulé, l'exécutif a créé les conditions de l'équilibre grâce à une gestion responsable des finances départementales. Il entend donner une impulsion nouvelle au Département, à partir de bases solides.

L'amélioration des ratios d'épargne et de capacité de désendettement du Département observée depuis 2016, momentanément interrompue en 2020 du fait de la pandémie et de ses effets sur le budget départemental, témoigne de celle de la trajectoire financière du Val d'Oise. La note AA attribuée par l'agence Fitch au Département du Val d'Oise fin 2021 en est l'aboutissement.

Cette amélioration s'explique par la conjonction de plusieurs éléments, parmi lesquels les effets favorables des mesures de redressement mises en œuvre dès 2011, et rehaussées d'un cran à partir de 2015 pour pallier la réduction de moitié de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) décidée par l'État ; mais également une croissance soutenue des ressources fiscales directes et indirectes, notamment des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), dont le produit a bénéficié de la dynamique exceptionnelle du marché de l'immobilier.

En dépit des efforts consentis, des zones de fragilité et d'incertitudes persistent toutefois, qu'un contexte économique actuellement porteur ne saurait masquer. Le financement de l'action sociale, cœur de métier exposé au pouvoir normatif de l'État, est structurellement déficitaire par rapport aux compensations financières de l'État, de l'ordre de 150 M€ annuellement, soit l'équivalent de plus d'un budget annuel entier depuis 2002. L'équilibre budgétaire est également fortement exposé aux cycles qui caractérisent le marché immobilier, si l'on considère que le produit des DMTO assure désormais le financement de près de 20% des dépenses de fonctionnement. Enfin, le Département ne dispose plus du levier fiscal de la taxe sur les propriétés bâties pour compenser le cas échéant les pertes générées par un retournement de cycle, la dynamique de la fraction de TVA qu'il percevra désormais en compensation n'étant pas assurée.

A PARTIR DE LÀ, HUIT ACTIONS PRIORITAIRES
SERONT ENGAGÉES D'ICI 2028

Une méthode révisée d'élaboration des budgets

L'élaboration des budgets futurs, et ce dès 2022, sera conçue différemment, en inversant la logique de leur établissement. Plutôt que de constater l'effet des propositions d'inscriptions budgétaires sur les soldes intermédiaires de gestion (les ratios fondamentaux de l'équilibre budgétaire) pour remonter ensuite en arbitrage, il s'agira au contraire de déterminer, en amont, des enveloppes de fonctionnement, calculées à partir des objectifs stratégiques fixés pour les trois ratios financiers fondamentaux suivants : le taux d'épargne brute, la capacité de désendettement, et la variation du stock de dette.

Un plan pluriannuel pour déterminer les investissements prioritaires de la Collectivité

L'objectif est de **maintenir un fort niveau d'investissement pour nos territoires, et de véritablement se donner les moyens d'investir pour l'avenir**. A cet effet, et considérant la pluralité des investissements d'avenir nécessaires, il sera mis au point un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) d'ampleur, consacré aux bâtiments, aux mobilités, aux autres investissements directs du Département, ainsi qu'aux subventions d'équipement versées aux partenaires du Conseil départemental, d'un volume de 1,5 Mds € sur la durée du mandat, soit une enveloppe annuelle moyenne d'investissement d'environ 210 M€. Il s'agira de prioriser les opérations arbitrées qui seront incluses dans ce PPI, et son approbation début 2022. L'alignement de ce Plan avec la stratégie globale du Département sera régulièrement vérifiée, et il sera en conséquence actualisé autant que de besoin pour accompagner le développement du territoire.

Une maîtrise durable de l'endettement départemental

Procéder à des choix efficaces en fonctionnement, pour assurer le financement des investissements départementaux, répondra à l'objectif de la majorité départementale de **continuer à maintenir un rigoureux plan de maîtrise de la dette**. La dette du Département, de l'ordre de 893 M€ à la clôture de l'exercice 2020, demeure élevée. Bien qu'en diminution et fortement sécurisée, elle reste exposée à une remontée des taux d'intérêts, et son niveau est facteur de rigidité car il ne permet pas d'envisager l'emprunt comme un recours plausible et durable pour financer les investissements d'avenir du Département. L'enjeu des stratégies budgétaires mises en œuvre, comme celui du lissage de l'important effort d'investissement qui s'annonce d'ici 2028, viseront donc à déployer une stratégie concomitante de maîtrise du stock de dette.

Une approche bilancielle des comptes

Il s'agit d'engager au plus tôt, la préparation du passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 et la mise en œuvre du compte financier unique (CFU) prévus en 2024. Ces changements ne relèvent pas seulement d'aspects techniques, mais vont amener le Département à avoir un regard plus exhaustif sur ses comptes, dont le volet bilanciel (comptes de stock) est assuré aujourd'hui en grande partie par le Payeur départemental.

Le Département disposera ainsi avec la M57 et le CFU des outils qui lui permettront de gérer complètement, et de manière budgétairement dynamique, ses actifs patrimoniaux. La Direction des Finances proposera en conséquence, à partir de 2024, la stratégie idoine de gestion de l'actif au moyen des comptes patrimoniaux dont le Département disposera alors. Il s'agira de mieux articuler la gestion opérationnelle et technique du patrimoine bâti d'une part, et l'approche comptable et financière des biens détenus par le Département d'autre part. Les décisions prises par l'exécutif dans la fixation des priorités d'investissement dans le domaine des bâtiments pourront ainsi s'appuyer sur un élément d'appréciation complémentaire aux critères traditionnels de capacités d'accueil, de transformation des usages, ou d'état technique de vétusté des immobilisations.

De même, ces outils conféreront une vision d'ensemble dans le domaine stratégique de l'encaissement des recettes en ce qu'elle portera non seulement sur les flux mais également sur les stocks. À titre d'exemple, ceci permettra de procéder à une analyse temporelle des créances du Département, qui conduira à un meilleur suivi des encaissements.

Une amélioration de l'efficacité des achats

En matière d'efficacité de l'achat, le travail engagé sera poursuivi afin de mieux identifier les attentes des « clients » internes de cette direction, de tenir compte de leurs spécificités, dans les domaines de l'éducation (collèges), des routes (centres d'exploitation), des services médico-sociaux et administratifs, de qualifier leurs besoins, de créer un référencement adéquat d'articles et de fournisseurs, et de planifier sur les prochaines années la co-conception des nouveaux aménagements nécessaires des espaces de travail, pilotée à titre principal par la Direction de la Gestion Patrimoniale.

Il s'agira d'offrir aux usagers des services inspirés des standards de qualité du secteur privé en termes d'écoute, d'échanges client-fournisseur, à l'identique des processus d'achats en ligne, avec la possibilité de suivre l'état de sa commande au travers d'un progiciel adapté, destiné à améliorer l'expérience usager et le pilotage des activités grâce à des indicateurs pertinents, tels que le délai moyen de réponse, la gestion d'un référentiel fournisseur, etc...

L'efficacité de l'achat sera également recherchée au travers des groupements de commande qu'il sera proposé de créer selon la typologie des achats envisagés, et de l'adhésion du Département à de nouvelles centrales d'achats, en supplément ou en remplacement des actuelles adhésions, de manière à aligner constamment l'acte d'achat avec les stratégies de la Collectivité et la transformation de ses besoins.

Une campagne d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques de la commande publique auprès des directions métiers sera lancée en visant la sécurité juridique des marchés passés, la performance économique des achats, et l'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers. À ce titre, la Direction en charge des marchés sera désormais responsable de la passation de l'ensemble des marchés du Département, à partir du seuil de 40 000 € HT.

En outre, au travers notamment des clauses sociales, le Département mettra la commande publique au service des dispositifs visant au retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail, ainsi qu'à l'intégration renforcée des ESAT et des organismes d'insertion dans le cercle des partenaires économiques proches. Il veillera à développer la part de l'économie circulaire dans les achats ainsi que les clauses de développement durable dans les marchés, pour l'achat de produits et de services plus respectueux de l'environnement, en faisant par exemple évoluer les critères d'attribution. Dans ce cadre, la dématérialisation des processus de la Collectivité permettra notam-

ment de limiter le recours au « tout papier », lequel devra très prochainement être issu de la filière recyclage et écologique conformément aux obligations législatives.

Une profonde transformation de la logique de maintenance des bâtiments

Le Département est actuellement propriétaire ou occupant d'un patrimoine considérable de plus de 200 bâtiments (111 collèges et environ une centaine d'autres implantations administratives et sites particuliers culturels, routiers, sportif,...).

L'entretien et la maintenance de ce patrimoine est un signe visible pour les Valdoisiens de l'investissement que le Département réalise à leur attention. La conservation et l'adaptation de ce patrimoine aux évolutions de notre époque constituent d'autre part un enjeu majeur et ce, à plusieurs titres :

- **La durabilité** des bâtiments, qu'elle concerne la rénovation du bâti existant pour le rendre plus économe en énergie (maîtriser les dépenses énergétiques des bâtiments départementaux) et plus fonctionnel, ou la construction neuve par la mise en place d'objectifs de haut niveau de performance en matière d'impact environnemental et sociétal des bâtiments, constitue un axe stratégique des investissements à réaliser. La fixation du niveau d'objectif à atteindre devra être pensée dans le cadre d'une analyse coût/bénéfices qui intégrera également les enjeux développés ci-après ;
- **La résilience** des bâtiments, qui recouvre principalement la capacité des bâtiments à garantir leur utilisation lors des situations d'aléas (notamment climatiques) extrêmes, est un enjeu nouveau qui devra dorénavant être intégré par les différents intervenants dans l'acte de construire. À ce titre et pour ce qui concerne ses bâtiments, le Département s'engagera dans une démarche d'identification de solutions techniques et de choix de matériaux visant à conforter l'utilisation de son patrimoine y compris en situation de crise ;
- **Le confort d'usage** des bâtiments, qu'il soit thermique, acoustique ou visuel, est le critère prépondérant de satisfaction ou d'insatisfaction des usagers qui les pratiquent, qu'ils soient internes (agents du Département) ou externes (publics des services). À ce titre, l'intégration progressive de la notion de « qualité perçue » dans les interventions menées sur le cadre bâti devrait permettre d'accroître l'appropriation des espaces et le bien-être des utilisateurs ;
- **La modularité** et l'évolutivité des espaces intérieurs sont désormais un impératif de l'adaptation continue des espaces aux nouvelles

pratiques et, par conséquent, les garants d'une durabilité accrue des bâtiments.

L'établissement d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour la durée du mandat constituera un vecteur permettant d'afficher clairement l'ambition du Département sur ces différentes thématiques et de rendre plus visibles les investissements lourds portés par la Collectivité. Consécutivement à l'établissement de ce plan cadre, des méthodes agiles et participatives seront à déployer pour permettre la déclinaison des orientations stratégiques retenues en plans d'action opérationnels et échelonnés dans le temps.

Sont prioritaires, d'ici 2028, la reconstruction des bâtiments départementaux suivants :

- Les Archives départementales ;
- La Bibliothèque départementale ;
- Le Laboratoire départemental ;
- Les bâtiments hébergeant la plus grande partie des services de la DGAS ;
- La rationalisation des implantations sociales du Département aujourd'hui dispersées sur les territoires en antennes spécialisées.

Une nouvelle étape dans la politique foncière du Département

Au-delà de ce maillage bâtiminaire, le Département dispose également d'une assise foncière importante et diffuse sur l'ensemble de son territoire. Qu'il s'agisse de réserves foncières acquises en prévision d'opérations d'envergure en attente de lancement opérationnel ou d'excédents résiduels de précédents aménagements, les propriétés non bâties du département constituent à ce jour une charge de fonctionnement et sont le plus souvent perçues, par les communes et les riverains, comme des zones laissées en déshérence.

De 2022 à 2028, la stratégie foncière du Département se développera autour de trois axes principaux :

- La poursuite de la cession des emprises dont le maintien dans le patrimoine départemental n'est plus nécessaire, ceci incluant des propriétés bâties dans le périmètre de l'agglomération cergypontaine, remplacées par de nouveaux projets immobiliers arbitrés dans le cadre du PPI du mandat ;
- La valorisation de celles devant être conservées, que ce soit par la mise en place de projets portés par le Département (dans le cadre de

sa politique de développement durable notamment) ou par des actions conçues en étroite concertation avec les acteurs institutionnels ou associatifs du territoire ;

- L'intégration au patrimoine départemental des collèges encore propriétés de communes ou de syndicats spécifiques.

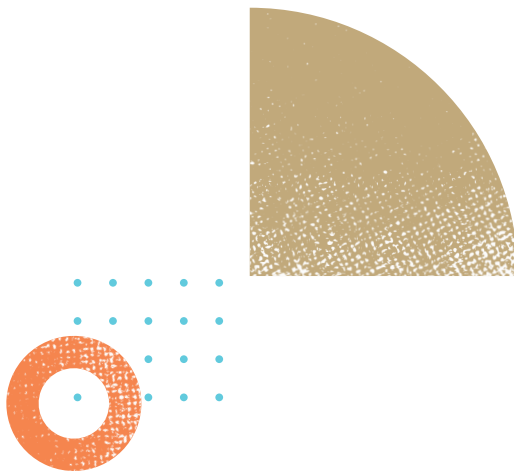
Il s'agira ainsi de contribuer à la conception et au lancement du **plan de reconquête des friches départementales en lien avec les communes et communautés de communes**.

Une expertise juridique à entretenir

En matière de prévention comme de gestion des contentieux, le Département se fixe comme stratégie de continuer à offrir un haut niveau d'analyse, de conseil, et d'accompagnement, chaque fois que les questions de droit seront signalées comme constituant un préalable à l'action publique de la Collectivité, a fortiori quand des contentieux seront déclenchés.

En matière de conseil et d'assistance juridique, les priorités 2022-2028 seront :

- L'organisation d'une veille juridique pro active dans une démarche de prévention du risque juridique et d'utilité pour la Collectivité départementale, compte tenu des projets et des dossiers en cours ou en réflexion ;
- La saisine de conseils juridiques extérieurs spécialisés et experts dans certaines branches du droit ;
- L'appréciation « mesurée » du risque juridique et de ses conséquences pour la Collectivité dans une démarche de prévention des contentieux ;
- La nécessité de conseiller, d'accompagner sans être un obstacle à la réalisation des projets de la Collectivité ;
- La possible mise en œuvre d'outils contribuant à la construction de l'identité du Département, tel que par exemple : « peser » sur un projet de loi au moyen d'amendements qui seront soutenus par des parlementaires Valdoisiens afin de **défendre et mettre en avant les intérêts du Département et des Valdoisiens** ; utiliser la voie contentieuse lorsque cela devient nécessaire pour la défense desdits intérêts.



Deux impératifs : qualité de service et simplicité d'action des process

La logistique du Département : un principe d'amélioration continue de la qualité

#1 L'accueil

Premier point de contact de l'administration départementale avec l'usager, qu'il soit physique au guichet, téléphonique, ou par courrier postal ou électronique, est un vecteur essentiel d'image. Le processus d'amélioration de la qualité de l'accueil passera par une revalorisation de son rôle et de son image, tant en externe (vis-à-vis des usagers) qu'en interne. Cette démarche a déjà été engagée au travers d'un réaménagement de l'espace d'accueil du site du Campus, du port d'un habit institutionnel par les agents d'accueil des sites centraux et culturels, et de la professionnalisation des agents. Pour aller plus loin, d'ici 2028 :

- La valeur ajoutée des missions confiées à l'accueil (par la diversification des missions dévolues à l'accueil au moyen d'une plus grande polyvalence de ses personnels) sera développée ;
- Les relations entre les agents d'accueils et les différents services, sera renforcée (par la mise en place de réunions régulières avec les assistantes des services afin de dresser un bilan qualité et de proposer des axes d'amélioration) ;
- Une « culture de l'accueil » sera diffusée, passant notamment par l'élaboration d'une charte de l'accueil au Département du Val d'Oise, la modernisation des outils, et la définition des indicateurs de pilotage de l'activité, etc...

#2 La flotte automobile du Département

- Son verdissement sur la durée du mandat est un objectif essentiel, en accélérant le processus déjà engagé de transition vers une flotte « propre » (véhicules hybrides et 100% électriques). Dans ce cadre, les utilisateurs seront également accompagnés dans leur appropriation de nouveaux usages et façons de conduire et de se déplacer, tout en aidant à la rationalisation de la flotte et de son pré-positionnement sur le territoire ;
- De plus, l'outil de réservation « en ligne » de véhicules sera revu dans un esprit de « centrale de réservation » offrant des services d'accueil, d'accompagnement,

et de prise en main (à la livraison comme au retour), s'inspirant des meilleures pratiques des loueurs professionnels.

#3 « Sésame »

Cet outil de dépôt des demandes d'interventions, de fournitures et de services sera reformaté et rendu plus pratique à l'usage.

Des systèmes d'information intelligents permettant une gestion patrimoniale centralisée

Avec plus de 200 sites, le Département se dotera d'outils intelligents lui permettant de réduire ses charges de fonctionnement grâce à des capteurs ou objets connectés (internet of things - IOT) permettant d'optimiser la maintenance de ses équipements d'une part, et de maîtriser la consommation énergétique et la qualité environnementale de son patrimoine immobilier et de son parc de matériels.

Une automatisation sans complexes

Le recours à l'automatisation (Robotic Process Automation - RPA) de certaines tâches répétitives réalisées par des agents, pour permettre de gagner en productivité et de consacrer du temps à d'autres missions essentielles de contact humain deviendra une approche systématique. Plus d'une vingtaine de possibilités sont d'ores et déjà recensées au Département, notamment dans les domaines financiers et des processus récurrents de l'action sociale.

Une dématérialisation native et une signature électronique pour tous

La simplification et l'optimisation des processus facilitent la **dématérialisation**, mais son efficacité ne peut être optimale que si elle est conçue sur l'ensemble du processus sur lequel elle porte. Aujourd'hui concentrée pour l'essentiel sur certains processus de l'action sociale et sur les finances, l'ensemble de l'administration départementale s'engagera dans cette voie d'ici 2028.

- Un projet de dématérialisation sera conduit sur un périmètre étendu **au sein de la DGAS**, avec une échéance fixée à la fin du 1er semestre 2022 ;
- De même, il a été décidé d'adhérer au système **ACTES de télétransmission en Préfecture** de tous les actes du Département éligibles au contrôle de légalité. Ainsi, hors les documents financiers et les délibérations, déjà télétransmis de longue date, tous les autres documents soumis au contrôle a posteriori de l'État le seront à l'échéance de mars 2022 ;
- Un projet de dématérialisation/numérisation sera également conduit à la DRH et le logiciel de gestion de courrier **ELISE** sera pleinement utilisé dans toutes ses capacités ;
- Enfin, l'utilisation de **SOLIS** sera systématique et des **applications spécifiques sur smartphone** seront conçues pour les personnels du Département non dotés d'un poste bureautique fixe.

Une unification des outils et systèmes d'information des sites culturels

La disparité des outils informatiques actuellement déployés dans le secteur culturel du Département constitue une charge importante en termes de ressources humaines et financières mobilisées, ainsi qu'en maintenance. Cette configuration n'autorise de surcroît pas un pilotage pertinent de l'ensemble.

Un projet d'harmonisation de ces outils devient impératif et un programme spécifique sera engagé dans l'objectif de rationaliser l'ensemble, en relation avec les services et sites culturels du Département.

Développer les systèmes d'information partagés de la MDPH et améliorer les délais de traitement

Le déploiement du système d'information harmonisé des MDPH (« SI MDPH ») a pour but d'harmoniser au niveau national l'ensemble des systèmes d'information des MDPH. Il s'agit à la fois de moderniser le fonctionnement des MDPH, de faciliter la transmission d'information à leurs partenaires et de simplifier les relations avec les familles et les personnes.

Dans cet esprit, la mise en place de l'outil « Via Trajectoire » va permettre le suivi des orientations en établissements, avec l'utilisation d'un outil commun pour l'accès et le transfert de données.

Pour cela, de 2022 à 2028, nous allons :

- Déployer la montée de version du « SI MDPH » prévue début 2022 ;

- Travailler avec les ESMS sur l'alimentation de l'outil « Via trajectoire » à l'aide de réunions cadencées ;
- Ouvrir l'accès à « Via trajectoire » aux usagers dès le premier trimestre 2022.

La MDPH du Val d'Oise s'est d'autre part engagée ces dernières années dans une démarche d'amélioration continue visant à réduire les délais de traitement (passés de cinq mois et demi à trois mois et demi) tout en assurant une qualité de la réponse apportée aux usagers. Nous voulons aller plus loin.

Pour cela, de 2022 à 2028, nous allons :

- Finaliser le chantier « anticiper la complétude » : capitaliser sur la période de test pour mettre en œuvre un fonctionnement permettant de déclarer davantage de dossiers complets ;
- Poursuivre le chantier « équipes pluridisciplinaires instruction/évaluation » : équipes pluri professionnelles permettant une action croisée lors de l'évaluation des demandes des usagers, assurant ainsi une fluidité dans le traitement des dossiers, et une réponse aux usagers plus rapide et adaptée ;
- Développer le chantier « indicateurs de pilotage de l'activité de la direction » ;
- Poursuivre, avec l'ensemble des équipes, de la démarche d'amélioration continue dans le quotidien des services. Des bilans réguliers seront réalisés avec l'équipe de direction afin d'élaborer des procédures permettant de garantir d'excellents délais de traitement tout en préservant la qualité d'évaluation et de réponse apportée aux usagers ;
- Développer la transmission de dossiers à la MDPH directement par voie dématérialisée.

Le service Améthyste

L'enjeu principal qui s'ouvre ici est de réussir la dématérialisation des dossiers (12 000 par an) tout en maintenant un accueil adapté du public défavorisé, qui pourra être également inclus dans le projet de bus itinérant de France Service.

La facilitation des procédures de passation des marchés

La Direction de l'Achat Public et des Ressources (DAPR) s'attachera par ailleurs à simplifier le processus de la commande publique, notamment en concevant et en mettant en œuvre des procédures totalement dématérialisées, respectueuses des échéances réglementaires. Dans le même but, la mise en place d'un progiciel de rédaction des pièces de marchés permettant l'harmonisation des pratiques au sein de la Collectivité, facilitera l'accès des entreprises (particulièrement des TPE et PME locales) à la commande publique, et contribuera à soutenir la création d'emplois locaux.

